

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1891

5 septembre 2007

SOMMAIRE

Adriana Sàrl	90738	Jean Schmit Engineering	90728
Askana S.à r.l.	90767	Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A.	90735
Audemars Microtec Lux Holding S.A.	90732	Laganas Securities S.à r.l.	90737
B & B Investments S.A.	90733	LILUX Management S.A.	90722
Borletti Group	90725	Maraton International S.A.	90723
Brilquet Participations S.A.	90722	Marketing Control Holding S.A.	90739
Caretec Invest S.A.	90736	Meditare S.A.	90736
Caretec Invest S.A.	90736	Morgan Stanley Clare S.à r.l.	90726
Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l.	90726	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l.	90727
City-Pôle S.A.	90723	Morgan Stanley Newport S.à r.l.	90727
CODUR S.A. (Constructions Durables) ..	90722	Nord-Immo S.à.r.l.	90724
Coeba Sàrl Architecture, Urbanisme et Design, Dave Lefèvre & Associés	90728	Obeche	90723
Compagnie Financière Panthenon S.à r.l.	90734	Pamela Invest S.A.	90737
C.R.Q. S.A.	90725	Pariffa S.A.H.	90734
Dragon S.A.	90730	PME Consulting S.à.r.l.	90729
Equinox Two S.C.A.	90739	Poinsetia S.A.	90767
European Property Fund (Holdings) Limi- ted S.à.r.l.	90729	Possible Invest S.A.	90729
Européenne de Diversification - Eurodiv S.A.	90728	Rechem S.A.	90726
Fegon International S.A.	90727	Renelux	90733
Golden Hotels S.A.	90732	Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à r.l.	90724
Gonder Holding S.A.	90730	Scantrust Holding S.A.	90738
Grand Hôtel Billia Holding S.A.	90730	Société Chalom Immobilier (SCI) S.A. ...	90722
Grasse S.A.	90731	Société Immobilière Bertrange S.A.	90733
Hakon S.A.	90731	Steel Services S.A.	90729
Halden Holding S.A.	90731	Strassen Immo S.A.	90722
Hallvision S.A.	90732	Teha Investments S.à r.l.	90724
Hugo Insurance S.A.	90734	Videomat S.A.	90726
Immobilier Fashion S.A.	90738	Vimark S.A.	90727
Immo Sebastiani S.à r.l.	90728	Werner S.A.	90737
International Investment and Patents S.A.	90725	Werner S.A.	90739
Investment Amber Holding S.A.	90725	Werner S.A.	90737
Investment SO.TE.CO. International S.A.	90736	Winnny GmbH	90738
		York S.A.	90735

**CODUR S.A. (Constructions Durables), Société Anonyme,
(anc. Strassen Immo S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 89.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088522/824/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08347. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Brilquet Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 96.905.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007088525/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08407. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Société Chalom Immobilier (SCI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 94.862.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088507/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08344. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

LILUX Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 42.279.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

M. Riessen / H. Bruell

Leiter Recht & Compliance / Recht & Compliance

Référence de publication: 2007088967/37/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10050. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Obeche, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 47.475.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 330 du 9 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

OBEICHE, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007088474/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09112. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

City-Pôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 86.187.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088205/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07881. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Maraton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 104.318.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 21 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 21 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour MARATON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007088114/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Nord-Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 23.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088517/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08361. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Teha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 120.820.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession en date du 10 juillet 2007 que les 500 parts sociales détenues par EMPPoint S.à.r.l. ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, ont été cédées à:

- TEHA HOLDINGS, LLC, une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Delaware et ayant son siège social à 20 University Road, suite 450, Cambridge, MA 02138.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEHA INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007088523/7178/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 112.287.

Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 19 juin 2007

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 juin 2007, les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de:

* Robert Kimmels ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant Catégorie B, et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Hille-Paul Schut ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant, Catégorie B, de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 juin, 2007.

Pour extrait analytique conforme

H.-P. Schut

Gérant

Référence de publication: 2007088549/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Borletti Group, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 120.572.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088534/1142/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08433. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 80.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

C.R.Q. S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007088540/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08418. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

International Investment and Patents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.138.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088533/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08486. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Investment Amber Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 73.025.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTMENT AMBER HOLDING S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089091/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02892. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Rechem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 50.871.

L'affectation du résultat du bilan du 31 décembre 2006 (déposé au RCS sous LO70079558.04, le 22 juin 2007) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088527/689/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Videomat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.048.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088203/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05248. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.800.

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société, en date du 6 juillet 2007, que le siège social de la Société sera transféré du L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en date du 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088067/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Morgan Stanley Clare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.992.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007089098/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Morgan Stanley Newport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 106.153.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007089116/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08994. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070099269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.389.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

J. Perez Lozano.

Référence de publication: 2007089100/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08998. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070099266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Vimark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.560.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007089117/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09933C. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070099205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Fegon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 72.287.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FEGON INTERNATIONAL S.A.

Signature

L'Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007089119/2741/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09958. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070099199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Jean Schmit Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.432.

Les documents de clôture de l'année 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JEAN SCHMIT ENGINEERING S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007091204/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11402. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Européenne de Diversification - Eurodiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091175/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09904. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Coeba Sàrl Architecture, Urbanisme et Design, Dave Lefèvre & Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 100.287.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COEBA S.à r.l. ARCHITECTURE, URBANISME ET DESIGN, DAVE LEFEVRE & ASSOCIES

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007091207/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11413. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Immo Sebastiani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7794 Bissen, 18, rue Martin Greisch.

R.C.S. Luxembourg B 104.928.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMO SEBASTIANI S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007091210/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11425. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

PME Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 48.052.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PME CONSULTING S.à.r.l.
AREND & PARTNERS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007091213/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11409. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Steel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler, Notaire
M. Goeres

Référence de publication: 2007091580/231/14.

(070102208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

European Property Fund (Holdings) Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.286,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 124.428.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mai 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007091326/5770/13.

(070101488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Possible Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 103.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.
Signature

Référence de publication: 2007091224/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2007, réf. DSO-CG00280. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070102314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Dragon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 71.127.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 26 février 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour DRAGON S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089677/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Gonder Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.020.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour GONDER HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089674/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Grand Hôtel Billia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.170.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 16 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour GRAND HOTEL BILLIA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089672/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Grasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.913.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour GRASSE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089671/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Hakon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.838.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour HAKON S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089669/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Halden Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 56.447.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour HALDEN HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089668/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Audemars Microtec Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.343.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 27 février 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LTD démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour AUDEMARS MICROTEC LUX HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089667/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Golden Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.621.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 6 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour GOLDEN HOTELS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089675/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Hallvision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.339.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour HALLVISION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089679/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Renelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 28.579.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg le 26 juin 2007*

1. L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Jean-Paul Loos, André-Marie Crelot, Thierry Lopez, Olivier Hubert et Philippe Goutière de leur mandat d'Administrateur avec effet au 25 juin 2007.
2. L'Assemblée nomme en tant qu'Administrateur avec effet au 25 juin 2007:
Monsieur Guido Segers, domicilié Torenstraat 114 à BE 3110 Rotselaar
Monsieur Jos Peremans, résidant Vinkenbaan 10 à BE 1820 Perk - Steenokkerzeel
Monsieur Albert Kessler, résidant Bergen Blokstraat 39 à BE 1970 Wezembeek-Oppem
Monsieur Ivo Bauwens, résidant Domaine du Beauregard 28 à LU 8357 Goebange.
Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.
3. L'Assemblée nomme Monsieur Ivo Bauwens en tant que dirigeant agréé de la société en lieu et place de AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE).
4. L'Assemblée approuve le transfert du siège social de la société. A compter du 25 juin 2007, la société sera domiciliée:
5, place de la Gare à L-1616 Luxembourg.

Pour la Société

I. Bauwens

Référence de publication: 2007088068/2153/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

B & B Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 93.538.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006, ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007088559/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09114. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Société Immobilière Bertrange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 82.938.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088509/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08363. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.237.

—
Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 59 du 21 janvier 2003.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2007

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société PARIFFA S.A.H., tenue au siège social, en date du 6 juillet 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Changement du siège social de L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er} vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

2 ° Acceptation de la démission de deux membres du conseil d'administration:

- COSTALIN LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- BOULDER TRADE LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

3 ° A côté de José Bonafonte, les sociétés suivantes sont nommées administrateurs de la société:

- NATURWERK S.A., avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,
- SOLERO S.A., avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

La durée du mandat des trois administrateurs a été fixée à six ans.

4 ° La durée du mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE FIBETRUST a été prolongée d'une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIFFA S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2007088076/6449/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Compagnie Financière Panthenon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 76.226.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007088647/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10011. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Hugo Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088532/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10000. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

York S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 53.862.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration du 8 janvier 2007 que le siège social de la société est transféré du 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007017885/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 33.847.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 29 juin 2007 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs de:

M. Sacha Bodenehr, avec adresse professionnelle au 7, rue Pierre-Fatio, CH-1204 Genève;

M. Walter Infanger, avec adresse professionnelle au 10, rue de la Scie, Case CH-1211 Genève,

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission de:

M. Régis Ducrey, avec adresse professionnelle au 7, rue Pierre-Fatio, CH-1211 Genève 3;

- l'assemblée a décidé de nommer à la fonction d'administrateurs:

Mme Yvonne Schwab Lefevere, avec adresse professionnelle au 7, rue Pierre-Fatio, CH-1204 Genève;

M. Alain La Picque, avec adresse professionnelle au 7, rue Pierre-Fatio, CH-1204 Genève.

Le conseil d'administration se compose donc de

M. Sacha Bodenehr

M. Walter Infanger

Mme Yvonne Schwab Lefevere

M. Alain La Picque.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2007.

Il résulte également que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire, KPMG.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour JULIUS BAER WEALTH MANAGEMENT (EUROPE) S.A.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007088115/1005/38.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Investment SO.TE.CO. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 51.908.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089334/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09630. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Caretec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.600.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARETEC INVEST S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007089953/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10068. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Caretec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.600.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARETEC INVEST S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007089950/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10071. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Meditare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.145.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDITARE S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007089956/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10065. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Laganas Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.975.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAGANAS SECURITIES S.à r.l.
LUXROYAL MANAGEMENT SA
Gérant
M. Bogers
Administrateur

Référence de publication: 2007089934/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10461. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Le bilan au 31 décembre 1994 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089532/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09798. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Le bilan au 31 décembre 1993 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089531/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pamela Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 43.073.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007088570/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09653. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Adriana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 4, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 75.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

S. Adrovic

Le gérant

Référence de publication: 2007088588/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Winy GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 81, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

A. Welter-Jeitz

Le gérant

Référence de publication: 2007088591/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Scantrust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 31.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007088631/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09862. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Immobilier Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 64.704.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007089333/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09625. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 42.234.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007088582/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09638. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Le bilan au 31 décembre 1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089533/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on May 30th.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg City.

There appeared the following:

1. CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED, with registered office in Bay Side Executive Park West Bay Street, P.O. Box n ° 7130 Nassau, Bahamas;
2. COPRIMA LUXEMBOURG S.A., with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;
3. HANGHER FINANCE S.A., with registered office in Luxembourg,
here represented by Mr Federico Franzina, employee, residing in Luxembourg, pursuant to a board decision dated May 21, attached to the present deed;
4. FINTRENTUNO S.A., with its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
5. DIAFIN INTERNATIONAL S.A., with its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
6. EARCHEMIDE SpA, with its registered office in Brescia, Contrada Santa Croce 1, Italy;
7. CATTOLICA PARTECIPAZIONI SPA., with its registered office in I-70056 Molfetta (Ba), Piazza Garibaldi n ° 10;
8. ZUNINO INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., with its registered office in I-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey,
here represented by M. Thierry Nowankiewicz, employee, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated May 29, 2007, attached tot the present deed;
9. REALMAGRI Srl, with registered office in I-Milano, Via Victor Pisani 22;
10. DOMPE FARMACEUTICI S.p.A., with registered office in I-Milano, Via San Martino 12;
11. DORINT HOLDING S.A., with registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin;
12. MARCEGAGLIA SpA., with registered office in I-Gazoldodagli Ippoliti (MN), Via Bresciani 16;
13. IBFIN FINANCE S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
14. SANIFINANCE S.A., with registered office in Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

15. TREFINANCE S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal;

16. HSBC PRIVATE BANK (SUISSE) S.A., with registered office in CH-Genève, Quai Général Guisan 2, P.O. Box 3580;

17. PKB PRIVATBANK AG, with registered office in CH-Lugano, Via Balestra 1;

18. PRIVATE EQUITY INTL S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, here represented, pursuant to the articles of association of the company, by two of its members of the board, Mr Francesco Moglia and Mr Sergio Bertasi, directors, residing in Luxembourg,

19. EQUINOX MANAGEMENT S.A., with registered office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, here represented by Giorgio Mancuso, pursuant to a board decision dated May 30, attached to the present deed;

The appearing companies enumerated from 1 to 2, from 4 to 7 and from 9 to 17 are here all represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A, with registered office in Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, herself represented by Mr Sergio Bertasi and Mr Francesco Moglia, prenamed,

by virtue of 15 proxies under private seal, which proxies shall be signed ne varietur by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société en commandite par actions which they form between themselves:

Art. 1. Definitions. In the by-laws, the following words and expressions set out below and starting with a capital letter shall have the following meanings, unless the context otherwise requires or unless otherwise specified.

Unless otherwise expressly indicated or required by the context the terms defined in the singular shall have the comparable meaning when used in the plural, and vice versa.

«Aggregate Committed Contributions»: shall mean the aggregate amount of all Committed Contributions that the Limited Shareholders and/or the Holders of Units have undertaken to make pursuant to a Shareholders' Agreement.

«Aggregate Drawdowns»: shall mean the aggregate amount of all Drawdown Payments made by the Unlimited Shareholders and/or the Holders of Units.

«Agreed Terms»: shall have the meaning provided in Article 10.1.2.

«A Shares»: shall have the meaning provided in Article 6.1.

«Bank»: shall have the meaning provided in Article 10.1.7.

«Beneficial Units»: shall have the meaning provided in Article 6.7.

«B Shares»: shall have the meaning provided in Article 6.1.

«Business Day»: shall mean any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are authorized to close in Luxembourg City (Luxembourg).

«By-Laws»: shall mean the by-laws of the Company as amended from time to time.

«Company»: shall have the meaning provided in Article II.

«Control», «Controlled» and «Controlling»: means the ownership of more than 50% (fifty per cent) of the shares carrying voting rights of a company or other entity.

«Committed Contribution»: in respect of each Shareholder or Holder of Units, the amount which such Shareholder or Holder of Units has undertaken to invest in the Company pursuant to a Shareholders Agreement.

«Controlled Entity»: shall have the meaning provided in Article 10.2.

«Divestment»: shall mean any disposition (including, without limitation, by sale, contribution, assignment, exchange or any other manner) of the Company's assets.

«Drawdown Payment»: any payment or contribution (including by way of set off against credits rights or any other manner) made by the Limited Shareholders and/or the Holders of Units in fulfillment of their obligations to make a Committed Contribution.

«Drawdown Notice» shall mean a written notice of drawdown issued by the Unlimited Shareholder and addressed to the Limited Shareholders and/or the Holders of Units.

«Holders of Units»: shall have the meaning provided in Article 8.2.

«Investment» shall mean any investment acquired by the Company including, but not limited to stock, debentures, bonds (whether convertible or not), loans, warrants, options, trademarks, patents and any other asset (other than assets instrumental to the conduction of the business of the Company) and any option or other right relating thereto.

«Limited Shareholders»: shall have the meaning provided in Article 8.1.

«Notice»: shall have the meaning provided in Article 10.1.1.

«Notice of Redemption»: shall have the meaning provided in Article 12.1.

«Offered Beneficial Units»: shall have the meaning provided in Article 10.1.1.

«Offered Shares»: shall have the meaning provided in Article 10.1.1.

«Offered Securities»: shall have the meaning provided in Article 10.1.1.

«Offeror»: shall have the meaning provided in Article 10.1.1.

«Redeemable Shares»: shall have the meaning provided in Article 6.1.

«Registers»: collectively, the Register of Shares and the Register of Beneficial Units.

«Register of Beneficial Units»: shall have the meaning provided in Article 9.2.

«Register of Shares»: shall have the meaning provided in Article 9.1.

«Selling Party»: shall have the meaning provided in Article 10.1.1.

«Shareholders»: shall have the meaning provided in Article 6.3.

«Shareholders Agreement»: shall mean any shareholders' agreements relating to the Company which may be signed between the Shareholders, the Holders of Units and the Company (as the case may be), as amended and restated from time to time.

«Shares»: shall mean any share in the share capital of the Company from time to time.

«Transfer»: shall mean any sale, assignment, transfer, or otherwise disposing of any of the Shares or Beneficial Units or any interest therein.

«Unlimited Shareholder»: shall have the meaning provided in Article 8.3.

«Value» shall mean:

(i) with respect to distributions in kind of securities admitted or to be admitted to a listing or which are convertible into securities which have been admitted or shall be admitted to a listing or which are associated with such securities either:

(1) in respect of securities which are about to be admitted to a listing, the offering or placement price of such securities as set out in the relevant prospectus or other similar document;

(2) in respect of securities which are about to be admitted to a listing, if the offering or placement price of such securities is not set out in the relevant prospectus or any other equivalent document, such value as shall be determined by the Unlimited Shareholder in its reasonable discretion;

(3) in respect of securities which have been admitted to a listing, an amount equal to the average of the middle market price of such securities, as officially communicated by the relevant stock exchange or other market, over the five business days immediately preceding the proposed distribution;

(ii) in respect of distributions in kind of other securities, including in the event of liquidation of the Company, such value as shall be determined by the Unlimited Shareholder in its discretion.

Art. 2. Form and corporate name. It is established among the subscribers and all those who may become holders of shares a partnership limited by shares (société en commandite par actions), under the name of EQUINOX TWO S.C.A. (the «Company»).

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for a period of 10 (ten) years from the date of its incorporation.

Without prejudice to the provisions of this Article III, the duration of the Company may be either shortened or extended for maximum one (1) year period by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted with the majorities set forth in Article XXVIII.

3.2 The Company shall not be dissolved upon dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder.

Art. 4. Corporate scope.

4.1 The object of the Company is:

(i) to purchase or otherwise acquire (including, without limitation, by subscription, contribution, exchange or any other manner):

(1) shares of, or other interests or participations of any kind or nature into, any persons, firms, associations, partnership, companies, corporation or other entities (either domestic or foreign);

(2) bonds, debentures, warrants, notes and other securities (either convertible or not), options, credits and other rights of any kind or nature;

(ii) to purchase, lease or otherwise acquire (including, without limitation, by contribution, exchange or any other manner) the whole or any part of the business, goodwill and/or assets of any persons, firms, associations, partnership, companies, corporation or other entities (either domestic or foreign);

(iii) to administer, develop and manage its assets;

(iv) to dispose (including, without limitation, by sale, contribution, assignment, exchange or any other manner) of its assets.

4.2 In carrying out its business activities the Company may, among other things and without limitation of the generality of the foregoing:

(i) incorporate (as sole holder or together with third parties) new associations, partnership, companies, corporations or other entities (either domestic or foreign);

(ii) participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad;

(iii) borrow money in any form, including issuance of bonds, warrants or other securities;

(iv) grant, in connection with any Investments, mortgages, pledges or other security interests on all or part of its assets and portfolio;

(v) render to its subsidiaries, affiliated companies and any other company in which the Company has made an Investment, assistance of any kind or nature whether by way of loans, guarantees, services or otherwise;

(vi) generally, carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension, with the exclusion of any activities of promotion and collection of savings from and amongst the public.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is located in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or in Switzerland or any EU Countries by decision of the Unlimited Shareholder.

5.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office, or the ease of communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Unlimited Shareholder or by declaration of a person duly authorised by the Unlimited Shareholder for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. Shares and beneficial units.

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 34,676.00 (thirty-four thousand six hundred and seventy-six Euro) divided into:

(1) 676 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the «A Shares»);

(2) 31,000 non-redeemable management shares (the «B Shares») having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;

(3) 3000 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the «the Redeemable Shares»);

6.2 The total authorized share capital of the Company, including the subscribed share capital, is set at Euro 310,000.00 (three hundred and ten thousands) divided into 1542 (one thousand five hundred and forty-two) A Shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each, 31,000.00 (thirty one thousands) B Shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) and 277.458 (two hundred and seventy seven thousand four hundred and fifty-eight) Redeemable Shares having a par value of Euro one (EUR 1.00).

6.3 During a period of five (5) years from the date of publication of these By-Laws, the Unlimited Shareholder is hereby authorized to increase (in one or more times as it may determine in its discretion) the issued share capital of the Company up to its total authorized share capital by issuing additional A Shares and Redeemable Shares without reserving for the existing holders of Shares (the «Shareholders») a preferential right to subscribe to the shares issued. In such event, the Unlimited Shareholder shall determine (in its discretion) the price of subscription of the newly issued A Shares and Redeemable Shares (including their premium, if any) and the period for the subscriptions for such newly issued A Shares and Redeemable Shares.

6.4 In the event that the Unlimited Shareholder effects a capital increase of the Company pursuant to the provisions of this Article VI, it shall take, or cause to be taken, all steps required or necessary under applicable laws to carry out and publish such capital increase and to amend this By-Laws consequently.

6.5 The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these By-Laws.

6.6 The Company may, to the extent permitted under applicable laws and in accordance with the By-Laws thereof, purchase its own Shares.

6.7. The Company may also issue from time to time beneficial units having a par value of one Euro (EUR 1.00) each and having the rights set forth in the By-Laws (the «Beneficial Units»). The Unlimited Shareholder is hereby authorized to issue (in one or more times as it may determine in its discretion) up to 155.855 Beneficial Units having a par value of Euro 1.00 (one) each without reserving for the existing Holders of Units a preferential right to subscribe to the Beneficial Units issued. In such event, the Unlimited Shareholder shall determine (in its discretion) the price of subscription of the newly issued Beneficial Units and the period for the subscriptions for such newly issued Beneficial Units.

A notarial deed shall act the amendment of these By-Laws.

Art. 7. Form and payments of shares and beneficial units.

7.1 Shares and Beneficial Units will be issued in registered form only and shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such Shares and Beneficial Units.

Any Shareholder and Holder of Units will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares and Beneficial Units by the Company, be sent a confirmation of its shareholding and holding of Beneficial Units, under the form of a Share certificate or a Beneficial Units certificate.

7.2 The subscription price of the Shares and of Beneficial Units shall be fully paid in on issue.

7.3 The B Shares are not transferable except to a successor Unlimited Shareholder to be appointed.

7.4 The Company recognizes only one single owner per Share and per Beneficial Unit. If one or more Shares or Beneficial Units are jointly owned or if the ownership of such Share(s) or Beneficial Unit(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) or Beneficial Unit(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) or Beneficial Unit(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s) or Beneficial Unit(s).

Art. 8. Liability of the holders of shares and beneficial units.

8.1 The holders of A Shares and Redeemable Shares (the «Limited Shareholders») shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company.

Without prejudice to the above limitation of liability, the Limited Shareholders shall only be liable toward the Company for payment of the subscription price (par value and premium, if any) on each A Share and Redeemable Share for which they subscribe.

8.2 The holders of Beneficial Units (the «Holders of Units») shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company.

Without prejudice to the above limitation of liability, the Holders of Units shall only be liable toward the Company for payment of the subscription price (par value and premium, if any) on each Beneficial Unit for which they subscribe.

8.3 The holders of the B Shares (the «Unlimited Shareholder») shall be jointly and severally liable with the Company for all debts, liabilities and obligations of the Company which cannot be fulfilled by the Company.

Art. 9. Register of shareholders and register of holders of beneficial units.

9.1 All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the «Register of Shares»), containing the name of each Shareholder, his country of residence or elected domicile, the number and classes of Shares held by it and the amount paid in on each of such Share.

The Register of Shares shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder.

9.2 All issued Beneficial Units shall be registered in the register of Holders of Units (the «Register of Beneficial Units»), containing the name of each Holder of Units, his country of residence or elected domicile, the number of Beneficial Units held by it and the amount paid in on each of such Beneficial Unit

The Register of Beneficial Units shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder.

9.3 Every Shareholder and every Holder of Units must provide the Unlimited Shareholder with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Registers.

If any Shareholder or any Holder of Units does not provide such address, the Unlimited Shareholder may permit a notice to this effect to be entered in the Registers and the Shareholder's address or the Holder of Unit's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Unlimited Shareholder from time to time, until another address shall be provided to the Unlimited Shareholder by such Shareholder or such Holder of Units.

Any Shareholder or any Holder of Units may, at any time, change its address as entered in the Registers by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the Unlimited Shareholder from time to time.

9.4 Every Transfer of Shares and Beneficial Units shall be effected by written declaration of Transfer to be inscribed in the Registers, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore; such inscription shall be signed by the Unlimited Shareholder or by one or more other persons duly authorized thereto by the Unlimited Shareholder.

The Company may accept, and inscribe into the Registers any Transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

The Company will refuse to enter in the Registers any Transfer of Shares or Beneficial Units which are made in breach of the provisions of the By-laws or of the Shareholders' Agreement.

Art. 10. Restrictions on transfer of shares and of beneficial units.

10.1 The Shares and the Beneficial Units may be transferred only in accordance with the following provisions:

10.1.1 A Limited Shareholder or a Holder of Units (the «Selling Party») wishing to sell any or all of its Shares (the «Offered Shares») or any or all of its Beneficial Units (the «Offered Beneficial Units») to another Limited Shareholder or to another Holder of Units or to a third party offeror (the «Offeror») must receive from the Offeror a firm offer (on terms that are final and binding on acceptance) and must give notice of such circumstance to the Unlimited Shareholder

setting out the details of the Offered Shares or the Offered Beneficial Units and of the price per Share or per Beneficial Unit as have been offered by the Offeror and attaching to such notice copy of the offer received from the Offeror (the «Notice»).

The Offered Shares and the Offered Beneficial Units are hereinafter referred together as the «Offered Securities».

10.1.2 The Unlimited Shareholder shall, within thirty (30) days (such term to be computed without taking into account the calendar month of August) of receipt of the Notice, offer the Offered Securities to the other Limited Shareholders or to the other Holders of Units in proportion to the number of Shares or Beneficial Units held by them. The Offered Securities shall be offered at a price per Share or at a price per Beneficial Unit and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for such period as the Unlimited Shareholder shall reasonably determine, being not less than thirty (30) days and not more than one hundred and eighty (180) days.

10.1.3 On accepting an offer, each Limited Shareholder or each Holder of Units shall notify the Unlimited Shareholder of the number of Offered Securities (up to its maximum entitlement) in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Limited Shareholders or not all of the other Holders of Units accept the offer, that Limited Shareholder or that Holder of Units would be willing to purchase further Offered Securities on the Agreed Terms and, if so, the number of further Offered Securities that it would be willing to purchase.

10.1.4 If not all of the other Limited Shareholders or all of the other Holders of Units accept the offer in full, the excess Offered Securities shall be sold to those Limited Shareholders or Holders of Units which have indicated a willingness to purchase further Offered Securities pursuant to point 10.1.3 above in proportion to the number of Shares or Beneficial Units held by them and, as to any extra, in proportion to the number of further Offered Securities each such Limited Shareholder or Holder of Units indicated a willingness to purchase.

10.1.5 The Unlimited Shareholder shall, as soon as such offer closes, notify the Selling Party of the number of the Offered Securities which the other Limited Shareholders or the other Holders of Units have agreed to purchase. If the number of Offered Securities which the other Limited Shareholders or the other Holders of Units have agreed in the aggregate to purchase is lower than the aggregate number of the Offered Securities, the Selling Party may sell all of the Offered Securities to the Offeror provided that such sale (a) is carried out within thirty (30) days as of the latest of (i) the close of the offer to the other Limited Shareholders or the other Holder of Units and (ii) the date the prior approval of the Unlimited Shareholder is given pursuant to point 10.1.7 below and (b) is on the Agreed Terms, it being understood that after such term is elapsed the Selling Party may not sell the Offered Securities unless the procedure set forth herein is repeated from its beginning and the Offered Securities therefore, shall remain the property of the Selling Party. If the number of Offered Securities which the other Limited Shareholders or the other Holders of Units have agreed in the aggregate to purchase equals or exceeds the aggregate number of Offered Securities, the Selling Party shall sell, and the other Limited Shareholders or the other Holders of Units shall buy, the Offered Securities in accordance with the intentions as above expressed within thirty (30) days as of the latest of (i) the close of the offer to the other Limited Shareholders or the other Holders of Units and (ii) the date the prior approval of the Unlimited Shareholder is given pursuant to point 10.1.7 below.

10.1.6 Upon the sale to the Offeror the Selling Party - unless it provides (in the discretionary judgment of the Unlimited Shareholder) adequate guarantees in relation to the outstanding obligations pursuant to the provisions of these By-Laws or any Shareholders Agreement then in force or otherwise by law or unless the Unlimited Shareholder otherwise determines in its absolute discretion - shall remain jointly and severally liable with the Offeror for all its obligations toward the Company.

10.1.7 Any Transfer of Shares or of Beneficial Units whether to the other Limited Shareholders or to the other Holders of Units or to the Offeror shall require the prior approval (to be granted after completion of the above procedure) of the Unlimited Shareholder and the Unlimited Shareholder may in its discretion and without assigning any reason therefore decline to approve or register such Transfer provided that, if the Unlimited Shareholder refuses to approve or register such Transfer, it shall within six (6) months as of the Notice, procure that itself or some person nominated by it shall offer to acquire the Offered Securities to which the Transfer relates on the Agreed Terms or, subject to the applicable provisions of Luxembourg law, cause the Company to acquire such Offered Securities on the Agreed Terms. The above notwithstanding, if the Agreed Terms provide for a price that is, in the reasonable judgment of the Unlimited Shareholder, inconsistent with the market value of the Company, the Unlimited Shareholder may, for the purposes of this paragraph, procure that itself or some person nominated by it shall offer to acquire or cause the Company to acquire the Offered Securities at the price, which will be final and binding between the parties, as established by an investment banking firm of recognized international standing and reputation chosen by the Unlimited Shareholder (a «Bank»). The fees of the Bank in connection with the determination of the price shall be borne by the Company.

10.2 The provisions of this Article - except as specified below - shall not apply in case of Transfer of Shares or Beneficial Units by a Limited Shareholder or a Holder of Units to a legal entity controlled by such Limited Shareholder or such Holder of Units or controlled by the same legal entity ultimately controlling such Limited Shareholder or such Holder of Units (a «Controlled Entity»). The Unlimited Shareholder shall verify the existence of such relationship between the Shareholder or the Holder of Units intending to Transfer the Shares or the Beneficial Units and the proposed transferee.

Any Limited Shareholders or any Holder of Units transferring the Shares or the Beneficial Units pursuant to this paragraph 10.2 shall:

(i) remain jointly and severally liable for the outstanding obligations attaching to the Shares or to the Beneficial Units transferred to a Controlled Entity pursuant to the provisions of the present By-Laws, any Shareholders' Agreement or pursuant to any applicable law;

(ii) notify in advance to the Unlimited Shareholder the circumstance that the Controlled Entity shall cease to be controlled by such Shareholder or such Holder of Units or by the same legal entity ultimately controlling such Shareholder or such Holder of Units and repurchase the Shares or the Beneficial Units held by such Controlled Entity prior to termination of such controlling relationship.

10.3 In the event that any Shareholders or any Holders of Units transferring Shares or Beneficial Units to a Controlled Entity pursuant to paragraph 10.2 is in breach of the obligation set forth therein, the Company will refuse to enter such Transfer in the Registers and the Shareholders transferring Shares or Beneficial Units will continue to be considered by the Company as Shareholders or as Holders of Units with respect to these shares.

10.4 The B Shares are not transferable except to a successor Unlimited Shareholder to be appointed by the general meeting of Shareholders and shall be only transferred all together.

10.5 For the sake of clarity it is specified that the term «Shares» used in this Article X shall be considered as not including the B Shares.

Art. 11. Further restriction on a shares, on redeemable shares and on beneficial units. Save as otherwise expressly provided for in these By-Laws, the A Shares, the Redeemable Shares and the Beneficial Units may not become subject to any pledges, mortgages, liens, charges, security interests or encumbrances without the prior written consent of the Unlimited Shareholder.

Art. 12. Redemption of the beneficial units.

12.1 The Company may, at any time, redeem all or part of the Beneficial Units, provided that they are fully paid in and in accordance with the following terms and conditions:

(i) any decision relating to the redemption of Beneficial Units shall be made by the Unlimited Shareholder in its discretion (including with respect to the number of Beneficial Units to be redeemed and the timing of such redemption);

(ii) the Beneficial Units may only be redeemed pro rata to the number of issued Beneficial Units held by each Holder of Units;

(iii) notice of the decision of the Unlimited Shareholder to redeem Beneficial Units shall be sent to the Holder of Units concerned by this redemption at the time the redemption takes place. This notice (the «Notice of Redemption») will state the aggregate number of Beneficial Units held by the Holder of Units concerned, the number of Beneficial Units to be redeemed and the total amount of the redemption;

(iv) the Beneficial Units will be redeemed at their issue price corresponding to their nominal value plus the premium (if any) or, at the option of the Unlimited Shareholder, at the different price equal to a percentage of the net worth of the Company resulting from the last balance sheet of the Company, if approved not more than three months before the date of the Notice of Redemption, or from an interim balance sheet of the Company, whose reference date is not earlier than 90 (ninety) days before the date of the Notice of Redemption, corresponding to the percentage of the outstanding A shares, Redeemable Shares and Beneficial Units represented by the Beneficial Units to be redeemed;

(v) the redemption price may be paid in cash or in kind at the discretion of the Company;

(vi) the Holders of Units shall be deemed to have requested the redemption of their Beneficial Units, or the relevant proportion thereof, each time the Beneficial Units have been redeemed in accordance with this Article XII;

(vii) the Unlimited Shareholder shall decide whether the redeemed Beneficial Units shall be cancelled or not.

Any redemption of Beneficial Units may only be carried out if the legal constraints relating to the share capital and the legal reserve are met.

12.2 In the event that the redeemed Beneficial Units are cancelled, such cancellation shall be recorded by notarial deed.

12.3 In the event that the redeemed Beneficial Units remain in the Company's portfolio they, may be reallocated upon decision of the Unlimited Shareholder.

Art. 13. Redemption of the redeemable shares.

13.1 The Company may, at any time, redeem all or part of the Redeemable Shares, provided that they are fully paid in and subject to the provisions of Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as from time to time amended, in accordance with the following terms and conditions:

(i) any decision relating to the redemption of the Redeemable Shares shall be made by the Unlimited Shareholder in its discretion (including with respect to the number of Redeemable Shares to be redeemed and the timing of such redemption);

(ii) the Redeemable Shares may only be redeemed pro rata to the number of issued Redeemable Shares held by each Shareholder;

(iii) notice of the decision of the Unlimited Shareholder to redeem Redeemable Shares shall be sent to the Shareholder concerned by this redemption at the time the redemption takes place. This notice will state the aggregate number of Redeemable Shares held by the Shareholder concerned, the number of Redeemable Shares to be redeemed and the total amount of the redemption;

(iv) the Redeemable Shares will be redeemed at their issue price corresponding to their nominal value plus the premium (if any) or, at the option of the Unlimited Shareholder, at the different price equal to a percentage of the net worth of the Company resulting from the last balance sheet of the Company, if approved not more than three months before the date of the Notice of Redemption, or from an interim balance sheet of the Company, whose reference date is not earlier than 90 (ninety) days before the date of the Notice of Redemption, corresponding to the percentage of the outstanding A shares, Redeemable Shares and Beneficial Units represented by the Redeemable Shares to be redeemed;

(v) the redemption price may be paid in cash or in kind at the discretion of the Company;

(vi) the Shareholders shall be deemed to have requested the redemption of their Redeemable Shares, or the relevant proportion thereof, each time the Redeemable Shares have been redeemed in accordance with this Article XIII;

(vii) the Unlimited Shareholder shall decide whether the redeemed Redeemable Shares shall be cancelled or not.

Any redemption of Redeemable Shares may only be carried out if the legal constraints relating to the share capital and the legal reserve are met.

13.2 In the event that the redeemed Redeemable Shares are cancelled, such cancellation shall be recorded by notarial deed.

13.3 In the event that the redeemed Redeemable Shares remain in the Company's portfolio, they, may be reallocated upon decision of the Unlimited Shareholder.

Art. 14. Voting rights.

14.1 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by letter, fax or other similar means of communication.

14.2 All Shares will vote as one class unless otherwise provided by law.

14.3 The Beneficial Units are not entitled to vote.

Art. 15. Meetings of the shareholders.

15.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders.

15.2 The meeting of Shareholders shall have the power to order or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 16. Time and venue of meetings.

16.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be designated from time to time by the Unlimited Shareholder in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of June at 12.00 p.m. of each calendar year. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting of the Company shall be held on the next following Business Day.

16.2 Other meetings of Shareholders may be convened by the Unlimited Shareholder, whenever it thinks fit, at such place and time as may be designated from time to time by it in the respective notices of meeting.

16.3 The Unlimited Shareholder shall convene an extraordinary general meeting upon written request of Shareholders holding not less than ten percent (10%) of the share capital of the Company.

Art. 17. Notice of meeting. Without prejudice to the provisions of Articles XVI and XIX, Shareholders' meetings will be held upon notice by the Unlimited Shareholder sent at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the address resulting from the Register of Shares.

Such notices shall state the place, date and time of the meeting and its agenda.

Art. 18. Conduct of meetings.

18.1 All general meetings shall be presided over by a legal representative of the Unlimited Shareholder.

18.2 Save as otherwise determined by the Unlimited Shareholder, the Register of Shares shall be the only evidence as to who are the Shareholders entitled to attend and to vote, in person or by proxy, at any meeting of Shareholders. The Unlimited Shareholder may determine additional conditions that must be fulfilled by Shareholders to attend meetings of Shareholders.

Art. 19. Quorum and majority.

19.1 Unless otherwise provided by law or by these By-Laws, the holders of a majority of the Shares, present in person or represented by proxy, shall constitute a quorum at all meetings of the Shareholders. If, however, such quorum shall not be present or represented at any meeting of the Shareholders, the Shareholders, present in person or represented by proxy, shall have power to adjourn the meeting from time to time, without notice other than announcement at the meeting, until a quorum shall be present or represented. At such adjourned meeting at which a quorum shall be present or represented, any matter may be transacted which might have been transacted at the meeting as originally noticed. If

the adjournment is for more than thirty (30) days, a notice of the adjourned meeting shall be given to each Shareholder entitled to vote at the meeting.

19.2 Unless otherwise required by law or these By-Laws, any question brought before any meeting of the Shareholders shall be decided by the vote of the holders of a majority of the Shares represented and voting on such question, it being understood that no resolution shall be considered as adopted without the favorable vote of the Unlimited Shareholder.

Art. 20. Management of the company.

20.1 The business of the Company shall be managed by the Unlimited Shareholder, EQUINOX MANAGEMENT S.A., a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 77.581 which may exercise all such powers and do all such lawful acts and things as are not by laws or by these By-Laws conferred upon or reserved to the Shareholders or to the Conseil de Surveillance.

The Unlimited Shareholder shall have exclusive responsibility for the management of the business of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required.

The Unlimited Shareholder may not be removed from its capacity as manager of the Company except for gross negligence or willful misconduct by decision of the Limited Shareholders approved with the favorable vote of not less than fifty one per cent (51%) of the share capital of the Company, it being understood that notwithstanding Article 19.2 above, in order to adopt such resolution the favorable vote of the Unlimited Shareholder shall not be needed.

In the event that the Unlimited Shareholder is removed from its capacity as manager of the Company pursuant to this article 20.1, the amendment to these By-Laws necessary to the appointment of a new manager shall be adopted by the vote of the Limited Shareholders holding not less than the fifty one per cent (51%) of the share capital of the Company without need of the favorable vote of the Unlimited Shareholder.

20.2 The Unlimited Shareholder shall have the right to delegate to special attorneys certain of its powers and authorities with

20.3 Without prejudice to the generality of the foregoing and without limitation, the Unlimited Shareholder shall have full power and authority on behalf of the Company and with the power to bind the Company thereby:

- (i) to identify, evaluate, and negotiate investments opportunities carrying out all activities necessary or appropriate for the purposes thereof;
- (ii) to carry out any Investments;
- (iii) to monitor the Investments and take all possible decisions concerning the management thereof where appropriate;
- (iv) to carry out any Divestments and, in connection with any such Divestments, where appropriate, to give to third parties representations, warranties and guarantees and to undertake indemnification obligations;
- (v) to grant mortgages, pledges or other security interests in all or quasi-all part of its assets and portfolio;
- (vi) in connection with the above, to sign and execute all documents, deeds, contracts or agreements relating to any Investments or Divestments, including, inter alia, letters of intent, stock (or other interests) purchase or sale agreements, assets purchase or sale agreements, merger agreements, shareholders agreements or option agreements, as the case may be, negotiating all terms and conditions thereof;
- (vii) pending an Investment as well as a Divestment, to place amounts drawn down in such deposit accounts or to invest said amounts in such instruments as the Unlimited Shareholder may determine;
- (viii) to negotiate and execute any documents, contracts or agreements relating to the organization and management of the Company;
- (ix) to prepare and provide information concerning the Company including copies of memoranda, brochures, financial reports, and other publicity or promotional material;
- (x) to deal with any government, administrative, national or local authority or public body in connection with the business of the Company;
- (xi) to liaise with prospective investors and promote the development of the Company's business;
- (xii) to take all necessary actions and decisions concerning companies in which the Company has made an Investment, including the appointment of any such company's director or member of other corporate bodies or employees, in compliance with the relevant applicable laws;
- (xiii) to pay any costs and expenses incurred in relation to the business of the Company, including, without limitation, all costs and expenses referred to in these By-Laws;
- (xiv) to commence or defend any litigations;
- (xv) to lend money to companies in which the Company has made an Investment or, if in the context or for the purposes of an Investment, to third parties, determining the terms and conditions thereof;
- (xvi) to do all things and to carry out all acts necessary or in any way useful for the operations of the Company, including any things or acts required to be carried out by the Unlimited Shareholder or necessary or desirable in the reasonable opinion of the Unlimited Shareholder for the purposes of implementing these By-Laws as well as, any Shareholders' Agreement. In particular, without limitation of the generality of the foregoing:

- (1) to establish branches or other offices either in Luxembourg or abroad;
- (2) to issue any Drawdown Notices (as defined below) and, in the context of the authorised capital, to render effective any increase of the subscribed share capital of the Company, in whole or in part, from time to time, to issue shares representing such whole or partial capital increase and accept subscription of such share, to determine the conditions attaching to any subscription, to waive and limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders;
- (3) to issue the Beneficial Units and accept subscription of such Beneficial Units, to determine the conditions attaching to any subscriptions;
- (4) to redeem Beneficial Units making all decisions relating thereto in accordance with Article 12.1;
- (5) to redeem Redeemable Shares making all decisions relating thereto in accordance with Article 13.1;
- (6) to convene and chair the general meetings of the Company, despatch all circulars or notices of general meetings, proxies and other documents to all persons entitled to receive the same and determine any condition that must be fulfilled by the Shareholders to take part in any general meeting;
- (7) to maintain the Registers and such other books and records of the Company;
- (8) to maintain and register any notices, powers of attorney or any other documents, certificates or instruments connected with the registration of any Transfer of Shares or Beneficial Units in the Company;
- (9) to make distributions of cash and in specie and/or payments of interest to the Shareholders or to the Holders of Units in accordance with Article XXVI and as resolved by the Shareholders' meeting;
- (10) to prepare the reports and accounts of the Company as required by law;
- (11) to provide or procure all office facilities and equipment necessary to conduct the business of the Company;
- (12) to engage employees, investment bankers, independent consultants, lawyers, accountants, custodians, fiduciaries, contractors, agents, financial advisers and appoint proxies, attorneys in fact or other representatives as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of Company;
- (13) to borrow money for any of the purposes of the Company;
- (14) to open, maintain and close accounts with banks, brokers, custodians or fiduciaries and give instructions or directions (including drawing cheques and giving orders of payment) in connection therewith;
- (15) to carry out such checks and procedures with regard to Limited Shareholders or to Holders of Units as may be required by any relevant money laundering rules, regulations or guidelines.

20.4 The Limited Shareholders and the Holders of Units shall take no part in the management of the business of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than for the Limited Shareholders exercising their voting rights as Limited Shareholders.

Art. 21. The unlimited shareholder's interest in transactions of the company - Non exclusivity.

21.1 No contract or transaction between the Company and the Unlimited Shareholder or one or more of the Unlimited Shareholder's directors or officers, or between the Company and any other corporation, partnership, association or other organization in which the Unlimited Shareholder or one or more of the Unlimited Shareholder's directors or officers are directors or officers, or have a financial interest, shall be void or voidable solely for this reason, or solely because the director or officer is present at or participates in the meeting of the corporate body which authorizes the contract or transaction, or solely because his or their votes are counted for such purpose if the material facts as to his or their relationship or interest with respect to the contract or transaction are disclosed or are known to the Unlimited Shareholder and the Conseil de Surveillance.

21.2 The Unlimited Shareholder shall submit to the Conseil de Surveillance any potential conflict of interest arising out of prospective Investments or Divestments or otherwise. In examining such potential conflict of interest and upon request to the Conseil de Surveillance or to the Unlimited Shareholder, as the case may be, the Conseil de Surveillance shall have the right to hear the Unlimited Shareholder and the Unlimited Shareholder shall have the right to be heard by the Conseil de Surveillance.

For the purpose of this Article XXI the term «conflict of interest» means a direct or indirect, personal and financial interest of the Unlimited Shareholder in respect of the contract or transaction.

21.3 The functions and duties which the Unlimited Shareholder undertakes on behalf of the Company shall not be exclusive and the Unlimited Shareholder may perform similar functions and duties for any other corporation, partnership, association or organization and may engage in any other activity including, without limitation, acting as a general partner, manager or investment adviser in or of venture capital or investment funds or engaging in any other activity provided however that the Unlimited Shareholder continues to properly manage the affairs of the Company.

Art. 22. Indemnification of the unlimited shareholder.

22.1 The Company shall indemnify the Unlimited Shareholder or any former Unlimited Shareholder who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending or completed action, suit or proceeding, whether civil, criminal, administrative or investigative including actions by or in the right of the Company) by reason of the fact that he is or was a Unlimited Shareholder of the Company against expenses (including attorneys' fees), judgments, fines

and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by it in connection with such action, suit or proceeding if it acted without gross negligence or willful misconduct. Unless expressly stated differently, the termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the director acted with gross negligence or willful misconduct.

22.2 Expenses (including attorneys' fees) incurred by the Unlimited Shareholder in defending any civil, criminal, administrative or investigative action, suit or proceeding shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of such present or former Unlimited Shareholder to repay such amount if it shall ultimately be determined that he is not entitled to be indemnified by the Company under this Article XXII.

22.3 The Company may purchase and maintain insurance on behalf of any entity who is or was a Unlimited Shareholder against any liability asserted against it and incurred by it in such capacity, or arising out of its status as such, whether or not the Company would have the power or the obligation to indemnify it against such liability under the provisions of this Article XXII.

22.4 For purposes of this Article XXII, references to the «Unlimited Shareholder» shall include, in addition to the Unlimited Shareholder, its directors, officers or employee, so that any person who is or was a director, officer or employee of the Unlimited Shareholder shall stand in the same position of the Unlimited Shareholder under the provisions of this Article XXII.

Art. 23. Signatories. The Company will be bound by the signature of the Unlimited Shareholder represented by its duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority may have been delegated by the Unlimited Shareholder.

Art. 24. Conseil de surveillance.

24.1 The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance composed of 5 (five) members.

The Conseil de Surveillance may be consulted by the Unlimited Shareholder on such matters as the Unlimited Shareholder may determine and may authorise any actions of the Unlimited Shareholder that may, pursuant to law or regulations or under these By-Laws, exceed the powers of the Unlimited Shareholder.

In addition to the above, the Conseil de Surveillance shall render its advice on potential conflict of interests arising out of prospective Investments or Divestments of the Company submitted to it by the Unlimited Shareholder, it being understood that, in such event, the Conseil de Surveillance shall only consider the conflict of interest itself without rendering its advice on the business opportunity for the Company, being the Unlimited Shareholders, in good faith, the only one entitled to manage the Company and to determine whether an Investment or a Divestment is to be carried out.

24.2 The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period of three (3) years and until their successors are elected, provided that none of the members of the Conseil de Surveillance may be a representative of the Unlimited Shareholder or an officer or employee of the Company.

The members of the Conseil de Surveillance shall be appointed as follows.

All Shareholders shall be entitled to submit candidates for the Conseil de Surveillance. Each Shareholder shall vote his shares by listing the candidates to the Conseil de Surveillance by order of preference. The votes thus expressed by such Shareholder shall be divided by one and such quotient shall be assigned to the first candidate in the list indicated by the Shareholder. Thereafter the votes shall be divided by two and the resulting quotient shall be assigned to the second candidate in the list indicated by the Shareholder. The votes expressed by the Shareholder shall then be divided by progressively increasing numbers and the quotients thus obtained shall be assigned to the other candidates in the list by order of preference. The quotients assigned to each candidate through the vote of each Shareholder shall then be added (if a candidate is listed by more than a Shareholder). Subsequently all candidates shall be listed in one list, in decreasing order, according to the sum of the quotients as above assigned. The candidates having the highest quotients shall be appointed members of the Conseil de Surveillance. In the event that for the last available position on the Conseil de Surveillance there are candidates with the same quotient, the most senior candidate (in age) shall be appointed.

The general meeting at which the members of the Conseil de Surveillance are appointed shall also determine the remuneration of the members of the Conseil de Surveillance.

The Conseil de surveillance shall elect one of its members as chairman.

24.3 The Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its chairman or the Unlimited Shareholder.

Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least eight (8) days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be described in the notice of meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

All meetings of the Conseil de Surveillance shall be recorded in the book of meetings of the Conseil de Surveillance signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore (appointed by the same Conseil de Surveillance) who chaired such meeting.

24.4 The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Resolutions of the Conseil de Surveillance shall be approved if taken by a majority of the votes of its members present either in person or by proxy at such meeting.

24.5 External auditors appointed by the Conseil de Surveillance with the consent of the general meeting of Shareholders may assist the Conseil de Surveillance in the performance of its duties.

Art. 25. Fiscal year - Accounts.

25.1 The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

25.2 The Unlimited Shareholder shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each fiscal year in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in Euro. Such accounts will be audited by the Conseil de Surveillance. A set of the audited accounts including the report of the auditors shall be furnished to each Shareholder at least fifteen (15) days prior to the annual general meeting of the Company.

25.3 The Unlimited Shareholder shall prepare and send to each Shareholder:

- (i) a transaction summary upon the closing of each Investment and Divestment; and
- (ii) semestral reports providing summary information on the Company's assets and on the Company's investment portfolio, giving details, inter alia, on the Investments and follow-on Investments or Divestments occurred during the relevant period.

Art. 26. Legal reserves - Dividends - Distributions.

26.1 Five per cent (5%) out of any funds of the Company available for dividends shall be set aside and allocated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve has reached one tenth (1/10) of the subscribed share capital (excluding any issue premium).

26.2 After deduction of any amount to be allocated to legal reserve as well as of any sums that the general meeting of Shareholders deems appropriate to allocate to a special reserve, the general meeting of shareholders may decide to distribute all the funds of the Company available for dividends to the Shareholders and the Holder of Units pro rata to the respective number of issued Shares / Beneficial Units held by each Shareholder / Holder of Units or, if the Shareholders / Holder of Units have entered into a Shareholders' Agreement, in accordance with the relevant provisions thereof.

26.3 Dividends may be paid in Euro or in any other currency and as at such places and times as may be determined by the general meeting of Shareholders.

26.4 Subject to such conditions set forth by law, interim dividends may be paid out upon the decision of the Unlimited Shareholder

26.6 For the purpose of this Article XXVI a reference to payments or distributions to the Shareholders and the Holders of Units shall be a reference to the gross payments or distributions to such persons, including any amounts required to be withheld by the Company in respect of such payments.

Art. 27. Dissolution and winding-up.

27.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders.

27.2 Save as differently mandatory provided under applicable laws, in any event of dissolution of the Company liquidation or winding-up shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such winding up. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

27.3 Subject as set out below and to the applicable provisions of law, the Unlimited Shareholder shall be entitled at any time during the last 6 (six) months prior to the dissolution of the Company to determine that the Company should make a distribution of assets in specie and, where appropriate, to determine the Value attributable to such assets. The following provisions shall apply to any such distribution in specie:

- (i) the Unlimited Shareholder shall first give the Shareholders written notice thereof at least ten working days prior to the proposed date of distribution, specifying the date of the proposed distribution, the assets to be distributed (subject

to any confidentiality obligations) and the Value to be attributed to the assets in question (or an indication of the basis on which such Value is to be calculated as at the date of the proposed distribution);

(ii) distributions in specie of securities of any class shall be made on the same basis as distributions of cash such that any Shareholder in receipt of the distributions shall receive a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution, or (if such method of distribution is for any reason impracticable) such that each such Shareholder shall receive as nearly as possible a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution pro rata to the total proceeds available for distribution together with a balancing payment in cash in the case of any Shareholder who shall not receive the full proportionate amount of securities to which he would otherwise be entitled under this Article XXVII.

27.4 The net proceeds of liquidation whether consisting in cash or in any assets shall be distributed by the liquidators to the Shareholders pro rata to the respective number of issued Shares held by each Shareholder or, if the Shareholders have entered into a Shareholders' Agreement, in accordance with the relevant provisions thereof.

Art. 28. Amendment of the By-laws. Subject to the approval of the Unlimited Shareholder, these By-laws may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law on commercial companies of August 10, 1915, as from time to time amended.

Art. 29. Notices.

29.1 Whenever written notice is required by law or these By-Laws to be given to any Shareholder or any Holder of Units, such notice may be given by mail, addressed to such Shareholder or such Holder of Units, at its address as it appears on the Registers. Written notice may also be given personally or by telegram, telex, telefax or cable.

Any such notices shall be deemed to be given at the time when the same shall be deposited in the mail, delivered to the recipient or its representatives (if given personally) or sent by telegram, telex, telefax or cable.

29.2 Whenever any notice is required by law or these By-Laws, to be given to any Shareholder or Holder of Units or member of the Conseil de Surveillance, a waiver thereof in writing, signed by the person or persons entitled to said notice, whether before or after the time stated therein, shall be deemed equivalent thereto. Attendance of a Shareholder or an Holder of Units or a member of the Conseil de Surveillance in person or by proxy at a meeting shall constitute a waiver of notice to such Shareholder or Holder of Units or member of the Conseil de Surveillance of such meeting, except when such Shareholder or Holder of Units or member of the Conseil de Surveillance attends the meeting for the express purpose of objecting at the beginning of the meeting to the transaction of any business because the meeting is not lawfully called or convened.

Art. 20. Applicable law. In any matters not provided for in these By-Laws the law on commercial companies of August 10, 1915, as from time to time amended, shall govern.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED, prenamed, totaling 76 A Shares, and 343 redeemable shares together with issue premium EUR 600,251.02
2. COPRIMA LUXEMBOURG S.A., prenamed, totaling 12 A Shares, and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54
3. HANGHER FINANCE S.A., prenamed, totaling 12 A Shares, and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54
4. FINTRENTUNO S.A., prenamed, totaling 38 A Shares, and 171 redeemable shares together with issue premium EUR 299,409.22
5. DIAFIN INTERNATIONAL S.A., prenamed, totaling 12 A Shares, and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54
6. EARCHEMIDE SpA, prenamed, totaling 38 A Shares and 171 redeemable shares together with issue premium EUR 299,409.22
7. CATTOLICA PARTECIPAZIONI SpA., prenamed, totaling 12 A Shares, and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54
8. ZUNINO INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., prenamed, totaling 95 A Shares and 428 redeemable shares together with issue premium EUR 749,239.34
9. REALMAGRI Srl, prenamed, totaling 12 A Shares and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54
10. DOMPE FARMACEUTICI S.p.A., prenamed, totaling 12 A Shares and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54
11. DORINT HOLDING S.A., prenamed, totaling 19 A Shares and 86 redeemable shares together with issue premium EUR 150,420.90

12. MARCEGAGLIA SpA., prenamed, totaling 19 A Shares and 86 redeemable shares together with issue premium EUR 150,420.90

13. IBFIN FINANCE S.A., prenamed, totaling 19 A Shares and 86 redeemable shares together with issue premium EUR 150,420.90

14. SANIFINANCE S.A., prenamed, totaling 12 A Shares and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54

15. TREFINANCE S.A., prenamed, totaling 12 A Shares and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54

16. HSBC PRIVATE BANK (SUISSE) S.A., prenamed, totaling 16 A Shares and 68 redeemable shares together with issue premium EUR 120.336,72

17. PKB PRIVATBANK AG, prenamed, totaling 12 A Shares and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54

18. PRIVATE EQUITY INTL S.A., prenamed, totaling 236 A Shares and 1,051 redeemable shares together with issue premium EUR 1,843,730,46

19. EQUINOX MANAGEMENT S.A., prenamed, totaling 12 A Shares and 51 redeemable shares together with issue premium EUR 90,252.54 and all the 31,000 B Shares

All the shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash together with a issue premium of EUR 1,432.58 per each A share and each redeemable share, so that the total amount of EUR 5,300,840.08 is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 60,000.00.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of members of the Conseil de Surveillance is fixed at five.
- 2.- Has been appointed members of the Conseil de Surveillance:

President:

Giangiaco Faverio, né à Chiavenna, le 27 December 1931, demeurant à via Marco de Marchi,5 I-21121 Milano

Members:

- Bruno Sollazzo, born in Trieste on January 17, 1961, Directeur adjoint ASSICURAZIONI GENERALI SPA - Trieste
 - Fausto Lui, born in Mantova on August 21, Expert-Comptable et réviseur d'entreprises, STUDIO ASSOCIATO LUI & PIRONDINI - Mantova

- Marco Cerrina Feroni, born in Roma on March 24, 1955, Dirigeant de Banque, BANQUE INTESA SanPaolo - Milano
 - Gino Luciani, born in Tresana (Massa Carrara) on July 21, 1939, independent, residing in Milano

- 3.- The Conseil de Surveillance is authorised to appoint as external auditor:

ERNST & YOUNG, Parc d'activité Syrdall, Munsbach.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

- 5.- The registered office of the company is established in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille sept, le trente mai.

Devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED, avec siège social à Bay Side Executive Park West Bay Street, P.O. Box n ° 7130 Nassau, Bahamas;

2. COPRIMA LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

3. HANGHER FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg,

Ici représentée par Mr Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite société datée du 21 mai 2007, laquelle reste jointe en annexe au présent acte;

4. FINTRENTUNO S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

5. DIAFIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

6. EARCHEMIDE SpA, avec siège social à Brescia, Contrada Santa Croce 1, Italy;

7. CATTOLICA PARTECIPAZIONI SpA., avec siège social à I-70056 Molfetta (Ba), Piazza Garibaldi n ° 10;

8. ZUNINO INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey,

Ici représentée par M. Thierry Nowankiewicz, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite société datée du 29 mai 2007, laquelle reste jointe en annexe au présent acte;

9. REALMAGRI Srl, avec siège social à I-Milano, Via Victor Pisani 22;

10. DOMPE FARMACEUTICI S.p.A., avec siège social à I-Milano, Via San Martino 12;

11. DORINT HOLDING S.A., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin;

12. MARCEGAGLIA SpA., avec siège social à I-Gazoldodagli Ippoliti (MN), Via Bresciani 16;

13. IBFIN FINANCE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri.

14. SANIFINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 65, bld Grande-Duchesse Charlotte;

15. TREFINANCE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal;

16. HSBC PRIVATE BANK (SUISSE) S.A., avec siège social à CH-Geneva, Quai Général Guisan 2, P.O. Box 3580;

17. PKB PRIVATBANK AG, avec siège social à CH Lugano, Via Balestra 1;

18. PRIVATE EQUITY INTL S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri,

ici représentée, conformément aux statuts, par deux administrateurs, Messieurs Francesco Moglia et Sergio Bertasi, demeurant à Luxembourg,

19. EQUINOX MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Mr Giorgio Mancuso, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite société datée du 30 mai 2007, laquelle reste jointe en annexe au présent acte;

Les parties comparantes sub 1 à 2, 4 à 7 et 9 à 17 sont toutes ici représentées par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Messieurs Sergio Bertasi et Francesco Moglia, précité,

en vertu de 15 procurations sous seing privées, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le soussigné notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesdites parties, agissant selon les capacités qui leurs sont conférées ont demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite par action qu'elles constituent entre elles:

Art. 1^{er}. Définitions. Dans les présents statuts, les mots et les expressions définis ci-dessous et commençant par une lettre majuscule auront les significations suivantes, à moins que le contexte ne l'exige ou ne le spécifie autrement.

Les termes définis au singulier auront une définition similaire s'ils sont utilisés au pluriel et vice versa, à moins que le contexte ne l'exige ou ne le spécifie autrement.

«Actionnaire Commandité»: est défini à l'Article 8.3 ci-après.

«Actionnaires»: sont définis à l'Article 6.3 ci-après.

«Actionnaires Commanditaires»: sont définis à l'Article 8.1 ci-après.

«Actions»: signifie toute action représentant le capital social de la Société au fil du temps.

«Actions A»: sont définies à l'Article 6.1 ci-après.

«Actions B»: sont définies à l'Article 6.1 ci-après.

«Actions Offertes»: sont définies à l'Article 10.1.1. ci-après.

«Actions Rachetables»: sont définies à l'Article 6.1 ci-après.

«Avis»: est défini à l'Article 10.1.1. ci-après.

«Avis de Remboursement»: est défini à l'Article 12.1 ci-après.

«Banque»: est définie à l'Article 10.1.7 ci-après.

«Cédant»: est défini à l'Article 10.1.1. ci-après.

«Conditions Etablies»: sont définies à l'Article 10.1.2 ci-après.

«Contrôle», «Contrôlé» et «Contrôlant»: signifie la propriété de plus de cinquante pour cent (50%) des actions conférant le droit de vote d'une société ou d'une autre entité.

«Demande de Versement»: signifie la demande écrite de versement émise par Commandité et adressée aux Actionnaires Commanditaires et/ou aux Porteurs de Parts Bénéficiaires.

«Désinvestissement»: signifie toute aliénation (incluant, sans limitation, à titre d'exemple, si effectuée par la vente, l'apport, de l'attribution, de la cession, de l'échange ou d'une n'importe quelle autre façon) des actifs de la Société.

«Engagement d'Apport»: pour tout Actionnaire ou Porteur de Parts Bénéficiaires, le montant que cet Actionnaire ou Porteur de Parts Bénéficiaires s'est engagé à investir dans la Société conformément à un Pacte d'Actionnaires.

«Engagement d'Apport Total»: le montant total de tous les Engagements d'Apport que les Actionnaires Commanditaires et/ou les Porteurs de Parts Bénéficiaires se sont engagés à investir conformément à un Pacte d'Actionnaires.

«Entité Contrôlée»: est définie à l'Article 10.2 ci-après.

«Investissement»: signifie tout investissement effectué par la Société, y compris, mais non limité à, tout investissement ayant pour objet des actions, des titres obligataires, des obligations, des titres (convertibles ou non), des prêts, des warrants, des options, des marques, des brevets et tout autre actif (autres que les actifs fonctionnels pour la gestion de l'exercice de la Société) et toute option ou autre droit les concernant.

«Jour Ouvrable»: signifie n'importe quel jour de la semaine, exception faite des samedis, des dimanches et de tout autre jour pendant lequel les établissements de crédit sont autorisés à rester fermés dans la ville de Luxembourg (Luxembourg).

«Offrant»: est défini à l'Article 10.1.1 ci-après.

«Pacte d'Actionnaires»: définit tout accord concernant la Société signé entre les Actionnaires, les Porteurs de Parts Bénéficiaires et la Société même (selon les circonstances), comme modifié et amendé au fil du temps.

«Parts Bénéficiaires»: sont définies à l'Article 6.7 ci-après.

«Parts Bénéficiaires Offertes»: sont définies à l'Article 10.1.1 ci-après.

«Porteurs de Parts Bénéficiaires»: sont définis à l'Article 8.2 ci-après.

«Registres»: définissent, conjointement, le Registre des Actionnaires et le Registre des Parts Bénéficiaires.

«Registre des Actionnaires»: est défini à l'Article 9.1 ci-après.

«Registre des Parts Bénéficiaires»: est défini à l'Article 9.2 ci-après.

«Société»: est définie à l'Article II ci-après.

«Statuts»: statuts de la Société comme modifiés au fil du temps.

«Titres Offerts»: sont définis à l'Article 10.1.1 ci-après.

«Transfert»: signifie toute vente, cession, transfert ou autre forme de disposition de toute Action ou Part Bénéficiaire ou de tout intérêt les concernant.

«Valeur» signifie:

(i) par rapport aux distributions en nature de titres cotés, ou qui seront cotés en bourse, ou convertibles en titres cotés, ou qui seront cotés ou associés à ces titres:

(1) en ce qui concerne les titres qui sont en phase de cotation, le prix d'offre ou de placement de ces titres comme indiqué dans le tableau relatif ou dans un autre document similaire;

(2) en ce qui concerne les titres qui sont en phase de cotation, si le prix d'offre ou de placement n'est pas précisé dans le tableau relatif ou dans tout autre document équivalent, la valeur qui sera déterminée par l'Actionnaire à Responsabilité Illimitée à sa raisonnable discrétion;

(3) en ce qui concerne les titres qui sont déjà cotés, un montant égal à la moyenne du prix de marché de ces titres, comme communiqué officiellement par la bourse des valeurs relative ou par un autre marché, dans cinq Jours Ouvrables immédiatement antérieurs à la distribution proposée;

(ii) en ce qui concerne les distributions en nature d'autres titres, y compris en cas de dissolution de la Société, la valeur qui sera déterminée par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

«Versement»: tout paiement ou apport (y compris, si effectué par compensation de créances ou de toute autre façon) effectué par les Actionnaires Commanditaires et/ou par les Porteurs de Parts Bénéficiaires en exécution de leurs obligations concernant les Engagements d'Apport.

«Versements Totaux»: montant total de tous les Versements effectués par les Actionnaires Commanditaires et/ou par les Porteurs de Parts Bénéficiaires.

Art. 2. Forme et dénomination de la société. Une société en commandite par actions dénommée EQUINOX TWO S.C.A. (ci-après la «Société») est constituée entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient détenir des actions.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une période de dix (10) ans à partir de la date de sa constitution.

Sans préjudice des dispositions du présent Article III, la durée de la Société pourra être réduite ou prorogée pour une période ne dépassant pas un (1) an, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée avec les majorités fixées à l'Article XXVIII ci-après.

3.2 La dissolution ou la faillite de l'Actionnaire à Commandité n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est:

(i) acheter ou autrement acquérir (y compris, et sans aucune limitation, par souscription, apport, échange ou d'une autre façon quelconque):

(1) des actions, des titres de participation ou d'autres intérêts de tout type ou nature dans toute personne morale, association, société de personne, entreprise, société ou autre entité (nationale ou étrangère);

(2) des obligations, des titres obligataires, des warrants, des lettres de change et d'autres titres (convertibles ou non), des options, des créances et d'autres droits de tout genre ou nature;

(ii) acheter, louer ou autrement acquérir (y compris et sans aucune limitation, par apport, échange ou d'une autre façon quelconque) des entreprises, des branches d'entreprise, des fonds commerciaux ou des actifs appartenant à toute personne morale, firme, association, entreprise, société ou autre entité (nationale ou étrangère);

(iii) administrer, développer et gérer ses biens;

(iv) disposer (y compris, et sans aucune limitation, par vente, apport, échange ou d'une autre façon quelconque) de ses biens.

4.2 Dans le déroulement de son activité, la Société pourra, entre autres et sans aucune limitation des généralités visées ci-dessus:

(i) constituer (comme associé unique ou conjointement à un tiers) des nouvelles associations, des partenariats, des entreprises, des sociétés ou d'autres entités (nationales ou étrangères);

(ii) participer à la constitution et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger;

(iii) emprunter de l'argent sous toute forme, y compris par l'émission d'obligations, de warrants ou d'autres titres;

(iv) constituer, par rapport aux Investissements, des hypothèques, des gages ou d'autres hypothèques en capital sur la totalité ou sur une partie de ses actifs et de son portefeuille;

(v) accorder à ses filiales, affiliées et à toute autre société dans laquelle la Société aurait effectué un Investissement, l'assistance de tout genre ou nature même par la concession de prêts, de garanties, de services ou autres;

(vi) en général, effectuer toute transaction financière, commerciale, industrielle, personnelle ou immobilière, adopter toute mesure pour sauvegarder ses droits et effectuer toute transaction qui serait rattachée directement ou indirectement son objet social ou qui pourrait être utile à sa réalisation ou à son extension, exclusion faite de toute activité de promotion ou de collecte de l'épargne du et parmi le public.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est situé dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

5.2 Des succursales ou des sièges secondaires pourront être établis tant au Luxembourg, qu'en Suisse ou dans tout autre pays de l'UE sur décision de l'Actionnaire Commandité.

5.3 En cas de risque ou de survenance d'événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui auraient lieu, ou qui seraient imminents, mettant en danger les activités normales du siège social, ou les possibilités de communication entre ce bureau et d'autres pays, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur décision de l'Actionnaire Commandité ou par déclaration d'une personne dûment autorisée dans ce but par l'Actionnaire Commandité. Ces mesures provisoires n'auront toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Actions et Parts Bénéficiaires.

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 34.676 (trente-quatre mille six cent soixante-seize euros) divisés en:

(1) 676 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);

(2) 3000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune;

(3) 31.000 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

6.2 Le capital social total autorisé de la Société, y compris le capital social souscrit, est de trois cent dix mille euros (310.000,00 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1.542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les «Actionnaires») un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Ra-

chetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en œuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en œuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les «Parts Bénéficiaires»), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

Art. 7. Forme et paiements des actions et des Parts Bénéficiaires.

7.1 Les Actions et les Parts Bénéficiaires ne seront émises que sous forme nominative et ne seront émises qu'après l'acceptation des souscriptions et suite au paiement intégral du prix d'émission de ces Actions et de ces Parts Bénéficiaires.

Tous les Actionnaires et les Porteurs de Parts Bénéficiaires recevront, après l'acceptation de la souscription et du paiement intégral des Actions et des Parts Bénéficiaires susmentionnées en faveur de la Société, la confirmation de leur participation et de la propriété de Parts Bénéficiaires, sous forme de certificat actionnaire ou de certificat de propriété des Parts Bénéficiaires.

7.2 Le prix de souscription des Actions et des Parts Bénéficiaires devra être payé intégralement au moment de leur émission.

7.3 Les Actions B ne sont pas transférables sauf à un successeur de l'Actionnaire Commandité à nommer.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action et par Part Bénéficiaire. Si une ou plusieurs Actions ou Parts Bénéficiaires sont détenues par plusieurs personnes conjointement ou si la propriété de ces Actions ou de ces Parts Bénéficiaires est contestée, toutes les personnes qui réclament un droit sur cette ou ces Actions ou sur cette ou ces Parts Bénéficiaires sont tenues à nommer un représentant légal commun qui représentera ces Actions ou ces Parts Bénéficiaires envers la Société. La non-nomination d'un représentant légal commun impliquera la suspension de tous les droits relatifs à cette ou ces Actions ou cette ou ces Parts Bénéficiaires.

Art. 8. Responsabilité des détenteurs d'actions et des porteurs de Parts Bénéficiaires.

8.1 Les détenteurs des Actions A et des Actions Rachetables (ci-après les «Actionnaires Commanditaires») ne seront pas responsables des dettes, du passif et des obligations de la Société.

Sans préjudice de la limitation de responsabilité susmentionnée, les Actionnaires Commanditaires seront responsables envers la Société exclusivement pour le paiement du prix de souscription (valeur nominale et montant de la prime, si prévus) de toute Action A et Action Rachetable souscrites par ceux-ci.

8.2 Les porteurs de Parts Bénéficiaires (ci-après les «Porteurs de Parts Bénéficiaires») ne seront pas responsables des dettes, du passif et des obligations de la Société.

Sans préjudice de la limitation de responsabilité susmentionnée, les Porteurs de Parts Bénéficiaires seront responsables envers la Société exclusivement pour le paiement du prix de souscription (valeur nominale et montant de la prime, si prévus) de toute Part Bénéficiaire souscrite par ceux-ci.

8.3 Les détenteurs d'Actions B (ci-après l'«Actionnaire Commandité») seront individuellement et solidairement responsables avec la Société de toutes dettes, passif et obligations de la Société qui ne peuvent pas être remplis par la Société.

Art. 9. Registre des actionnaires et registre des porteurs de Parts Bénéficiaires.

9.1 Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le registre des actionnaires (ci-après le «Registre des Actionnaires»), dans lequel sera indiqué le nom de chacun des Actionnaires, son pays de résidence ou de domicile, le nombre et la catégorie des Actions qu'il détient et la somme versée pour chaque Action.

Le Registre des Actionnaires sera tenu par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes qu'il aura désignées à cet effet.

9.2 Toutes les Parts Bénéficiaires émises seront enregistrées dans le registre des Porteurs de Parts Bénéficiaires (ci-après le «Registre des Parts Bénéficiaires»), dans lequel sera indiqué le nom de chacun des Porteurs de Parts Bénéficiaires, son pays de résidence ou de domicile, le nombre des Parts Bénéficiaires qu'il détient et la somme versée pour chacune.

Le Registre des Parts Bénéficiaires sera tenu par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes qu'il aura désignées dans ce but.

9.3 Chacun des Actionnaires et des Porteurs de Parts Bénéficiaires devra fournir à l'Actionnaire Commandité une adresse à laquelle tous les avis et les communications de la Société pourront être transmis. Cette adresse sera également indiquée dans les Registres.

Au cas où un Actionnaire ou un Porteur de Parts Bénéficiaires ne donnerait pas l'adresse susmentionnée, l'Actionnaire Commandité pourra autoriser la mention de cette circonstance dans les Registres, étant entendu que, dans ce cas, l'adresse considérée comme étant celle de l'Actionnaire ou du Porteur de Parts Bénéficiaires sera le siège social de la Société ou toute autre adresse éventuelle indiquée au fil du temps par l'Actionnaire Commandité, tant que l'Actionnaire ou le Porteur de Parts Bénéficiaires susmentionné n'aura pas donné à l'Actionnaire Commandité une autre adresse.

Chacun des Actionnaires ou des Porteurs de Parts Bénéficiaires pourra modifier, à tout moment, l'adresse indiquée dans les Registres en adressant une notification écrite à la Société au siège social ou à toute autre adresse indiquée au fil du temps par l'Actionnaire Commandité.

9.4 Tout Transfert d'Actions et de Parts Bénéficiaires devra être effectué au travers d'une déclaration écrite de Transfert à inscrire dans les Registres. Cette déclaration devra être datée et signée par le cédant et par le cessionnaire, ou par des personnes munies des pouvoirs appropriés. Cette inscription sera signée par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes qu'il aura dûment autorisées dans ce but.

La Société pourra accepter et inscrire dans les Registres tout Transfert résultant du courrier ou d'autres documents rapportant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La Société refusera d'inscrire dans les Registres tout Transfert d'Actions ou de Parts Bénéficiaires effectué en violation des dispositions des présents Statuts ou du Pacte d'Actionnaires.

Art. 10. Limites au transfert des actions et des Parts Bénéficiaires.

10.1 Les Actions et les Parts Bénéficiaires ne pourront être transférées que conformément aux dispositions suivantes:

10.1.1 Un Actionnaire Commanditaire ou un Porteur de Parts Bénéficiaires (ci-après le «Cédant») souhaitant vendre, totalement ou en partie, les Actions (ci-après les «Actions Offertes») ou, totalement ou en partie, les Parts Bénéficiaires (ci-après les «Parts Bénéficiaires Offertes») qu'il détient à un autre Actionnaire Commanditaire ou à un autre Porteur de Parts Bénéficiaires ou à un tiers offrant (ci-après l'«Offrant»), devra recevoir de l'Offrant une offre irrévocable (définitive et contraignante et exclusivement sujette à acceptation) et devra donner un avis de cette intention à l'Actionnaire Commandité en précisant les détails des Actions Offertes ou des Parts Bénéficiaires Offertes et le prix pour chacune des Actions ou des Parts Bénéficiaires, comme ils ont été indiqués par l'Offrant, en joignant à cet avis une copie de l'offre reçue par l'Offrant (ci-après l'«Avis»).

L'expression «Titres Offerts» sera utilisée ci-après pour indiquer les Actions Offertes et les Parts Bénéficiaires Offertes.

10.1.2 L'Actionnaire Commandité devra, dans les trente (30) jours (ce délai doit être calculé sans tenir compte du mois d'août) de la date de réception de l'Avis, offrir les Titres Offerts aux autres Actionnaires Commanditaires ou aux autres Porteurs de Parts Bénéficiaires en proportion au nombre d'Actions ou de Parts Bénéficiaires qu'ils détiennent. Les Titres Offerts seront offerts en indiquant un prix par Action ou par Part Bénéficiaire aux mêmes termes et conditions que ceux proposés par l'Offrant (ci-après les «Conditions Etablies») et cette offre devra être ouverte pour acceptation pendant une période que l'Actionnaire Commandité déterminera raisonnablement, sans être inférieure à trente (30) jours et supérieure à cent quatre-vingts (180) jours.

10.1.3 En acceptant une offre, chaque Actionnaire Commanditaire ou chaque Porteur de Parts Bénéficiaires devra notifier à l'Actionnaire Commandité la quantité de Titres Offerts (jusqu'au nombre maximal auquel il a droit) qu'il est disposé à acheter et s'il est, au cas où tous les autres Actionnaires Commanditaires ou Porteurs de Parts Bénéficiaires n'accepteraient pas l'offre, disposé à acheter un nombre additionnel de Titres Offerts aux Conditions Etablies en indiquant, dans ce cas, également la quantité de Titres Offerts additionnels qu'il serait disposé à acheter.

10.1.4 Au cas où tous les autres Actionnaires Commanditaires ou tous les autres Porteurs de Parts Bénéficiaires n'accepteraient pas l'offre entièrement, les Titres Offerts en excès devront être vendus aux Actionnaires Commanditaires ou aux Porteurs de Parts Bénéficiaires qui ont indiqué leur volonté d'acheter des Titres Offerts supplémentaires, conformément à ce qui est prévu au Paragraphe 10.1.3 ci-dessus, proportionnellement au nombre d'Actions ou de Parts Bénéficiaires qu'ils détiennent et, en ce qui concerne la quantité en supplément, proportionnellement au nombre de Titres Offerts additionnels que chaque Actionnaire Commanditaires ou Porteur de Parts Bénéficiaires aurait indiqué vouloir acheter.

10.1.5 Dès que l'offre sera terminée, l'Actionnaire Commandité devra informer le Cédant de la quantité de Titres Offerts que les autres Actionnaires Commanditaires ou les autres Porteurs de Parts Bénéficiaires auront accepté d'acheter. Au cas où la quantité de Titres Offerts, que les autres Actionnaires Commanditaires ou les autres Porteurs de Parts Bénéficiaires auraient accepté d'acheter, serait au total inférieure à la quantité totale de Titres Offerts, le Cédant pourra vendre tous les Titres Offerts à l'Offrant à condition que cette vente (a) soit effectuée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date la plus éloignée dans le temps entre (i) la fin de l'offre aux autres Actionnaires Commanditaires ou aux autres Porteurs de Parts Bénéficiaires et (ii) la date à laquelle l'Actionnaire Commandité a donné son accord, comme visé au Paragraphe 10.1.7 ci-après, et (b) qu'elle soit effectuée selon les Conditions Etablies, étant entendu qu'à l'expiration

de ce délai, le Cédant ne pourra plus vendre les Titres Offerts, à moins que la procédure visée ci-dessus soit répétée depuis le début, et les Titres Offerts resteront, donc, la propriété du Cédant. Au cas où la quantité de Titres Offerts, que les autres Actionnaires Commanditaires ou les autres Porteurs de Parts Bénéficiaires auraient accepté d'acheter, serait égale ou supérieure, au total, à la quantité globale des Titres Offerts, le Cédant sera tenu de vendre, et les autres Actionnaires Commanditaires ou Porteurs de Parts Bénéficiaires seront tenus d'acheter les Titres Offerts, conformément aux intentions exprimées ci-dessus, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date la plus éloignée dans le temps entre (i) la fin de l'offre aux autres Actionnaires Commanditaires ou aux autres Porteurs de Parts Bénéficiaires et (ii) la date à laquelle l'Actionnaire Commandité aura donné l'accord préalable, comme visé au Paragraphe 10.1.7 ci-après.

10.1.6 A la suite de la vente à l'Offrant, le Cédant - à moins qu'il ne fournisse (selon le jugement discrétionnaire de l'Actionnaire Commandité) des garanties suffisantes par rapport aux obligations existantes découlant des présents Statuts ou de tout Pacte d'Actionnaires en vigueur ou par la loi, ou à moins que l'Actionnaire Commandité ne détermine autrement à sa discrétion totale - restera responsable conjointement et solidairement avec l'Offrant de toutes les obligations de ce dernier vis-à-vis de la Société.

10.1.7 Tout Transfert d'Actions ou de Parts Bénéficiaires effectué tant en faveur d'autres Actionnaires Commanditaires, d'autres Porteurs de Parts Bénéficiaires que de l'Offrant, nécessitera l'accord préalable (à donner après l'achèvement de la procédure susmentionnée) de l'Actionnaire Commandité et ce dernier pourra, à sa discrétion et sans besoin de motivation, refuser l'accord ou l'enregistrement de ce Transfert à condition que, dans ce cas, dans les six (6) mois de l'Avis, ce dernier, ou une personne qu'il aura nommée, offre d'acheter les Titres Offerts, objets du Transfert, aux Conditions Etablies ou que, dans les limites permises par les dispositions applicables de la loi luxembourgeoise, l'Actionnaire Commandité ne fasse en sorte que la Société achète les Titres Offerts aux Conditions Etablies. Malgré ce qui est prévu ci-dessus, au cas où les Conditions Etablies prévoieraient un prix qui, selon le jugement raisonnable de l'Actionnaire Commandité, serait incohérent avec la valeur de marché de la Société, l'Actionnaire Commandité pourra, aux fins de ce Paragraphe, acheter ou faire en sorte qu'une personne qu'il aura nommée offre d'acheter, ou autrement faire en sorte que la Société achète les Titres Offerts à un prix établi par une banque d'investissement au standing international et à la réputation reconnue choisie par l'Actionnaire Commandité (ci-après la «Banque»). Le prix ainsi déterminé sera définitif et liera les parties. Les frais de la Banque relatifs à la détermination du prix seront supportés par la Société.

10.2 Les dispositions du présent article - sauf pour ce qui est spécifié ci-après - ne seront pas applicables en cas de Transfert d'Actions ou de Parts Bénéficiaires par un Actionnaire Commanditaire ou par un Porteur de Parts Bénéficiaires à une entité juridique contrôlée par cet Actionnaire Commanditaire ou par ce Porteur de Parts Bénéficiaires ou contrôlée par la même entité juridique contrôlant enfin cet Actionnaire Commanditaire ou ce Porteur de Parts Bénéficiaires (ci-après l'«Entité Contrôlée»). L'Actionnaire Commandité vérifiera l'existence de ce rapport entre l'Actionnaire ou les Porteurs de Parts Bénéficiaires qui souhaiteraient transférer les Actions ou les Parts Bénéficiaires et le cessionnaire désigné.

Tous les Actionnaires Commanditaires ou les Porteurs de Parts Bénéficiaires qui transféreraient les Actions ou les Parts Bénéficiaires conformément à ce paragraphe 10.2:

(i) seront solidairement responsables des obligations rattachées aux Actions ou aux Parts Bénéficiaires transférées à une Entité Contrôlée découlant des dispositions des présents Statuts, de tout Pacte d'Actionnaires ou des dispositions de la loi applicable;

(ii) devront notifier en avance à l'Actionnaire Commandité, la circonstance que l'Entité Contrôlée cesse d'être contrôlée par cet Actionnaire ou par ce Porteur de Parts Bénéficiaires ou par la même entité juridique qui contrôle cet Actionnaire ou ce Porteur de Parts Bénéficiaires et seront tenus à racheter les Actions ou les Parts Bénéficiaires détenues par cette Entité Contrôlée avant que ce rapport de contrôle ne cesse d'exister.

10.3 Au cas où un Actionnaire ou un Porteur de Parts Bénéficiaires, qui transférerait des Actions ou des Parts Bénéficiaires à une Entité Contrôlée conformément au paragraphe 10.2, violerait les engagements qui y sont prévus, la Société refusera d'inscrire cette cession dans les Registres, et les Actionnaires ou les Porteurs de Parts Bénéficiaires transférant les Actions ou les Parts Bénéficiaires continueront à être considérés par la Société comme Actionnaires ou comme Porteurs de Parts Bénéficiaires par rapport aux Actions ou aux Parts Bénéficiaires susmentionnées.

10.4 Les Actions B ne sont transférables qu'à un successeur de l'Actionnaire Commandité désigné par l'assemblée générale des Actionnaires et ne pourront être transférées que dans leur totalité.

10.5 Pour plus de clarté, il est précisé que le terme «Actions» dans le présent Article X doit être entendu comme ne comprenant pas les Actions B.

Art. 11. Limitations additionnelles concernant les actions A, les actions rachetables et les Parts Bénéficiaires. A moins qu'il en soit prévu autrement par les présents Statuts, les Actions A, les Actions Rachetables et les Parts Bénéficiaires ne peuvent être sujettes à aucun nantissement, hypothèque, privilège, droit de garantie ou charge sans l'accord préalable écrit de l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. Rachat des Parts Bénéficiaires.

12.1 La Société peut, à tout moment, racheter totalement ou en partie les Parts Bénéficiaires, à condition qu'elles soient entièrement libérées, conformément aux termes et aux conditions ci-dessous:

(i) toute décision concernant le rachat des Parts Bénéficiaires sera prise par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion (y compris en ce qui concerne la détermination de la quantité de Parts Bénéficiaires à racheter et aux délais de ce rachat);

(ii) les Parts Bénéficiaires ne peuvent être rachetés qu'en proportion du nombre de Parts Bénéficiaires détenues par chacun des Porteurs de Parts Bénéficiaires;

(iii) une notice relative à la décision de l'Actionnaire Commandité de racheter les Parts Bénéficiaires sera transmise au Porteur de Parts Bénéficiaires concerné par ce rachat au moment où le rachat aura lieu. Cette notice (ci-après la «Notice de Rachat») devra indiquer le nombre total de Parts Bénéficiaires détenues par le Porteur de Parts Bénéficiaires concerné, le nombre de Parts Bénéficiaires à racheter et le nombre total de Parts Bénéficiaires objet du rachat;

(iv) les Parts Bénéficiaires seront rachetées à leur prix d'émission correspondant à leur valeur nominale plus le montant de la prime (s'il y en a), ou, à la discrétion de l'Actionnaire Commandité, à un prix différent égal au pourcentage de l'actif net de la Société, résultant du bilan de la Société, si approuvé pas plus de trois mois avant la date de la Notice de Rachat, ou d'un bilan intérimaire de la Société, dont la date de référence n'est pas antérieure à quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de la Notice de Rachat, correspondant au pourcentage des Actions A, des Actions Rachetables et des Parts Bénéficiaires représentées par les Parts Bénéficiaires à racheter.

(v) le prix de rachat pourra être payé en numéraire ou en nature, à la discrétion de la Société;

(vi) il sera considéré que les Porteurs de Parts Bénéficiaires ont demandé le rachat des Parts Bénéficiaires qu'ils détiennent, ou d'une proportion des mêmes, toutes les fois que les Parts Bénéficiaires seront rachetées conformément au présent Article XII;

(vii) l'Actionnaire Commandité décidera si les Parts Bénéficiaires rachetées doivent être annulées ou non.

Tout rachat de Parts Bénéficiaires ne pourra être effectué que si les prescriptions juridiques concernant le capital social et la réserve légale seront respectées.

12.2 Au cas où les Parts Bénéficiaires, objet de rachat, seraient annulées, cette annulation devra être enregistrée par acte notarié.

12.3 Au cas où les Parts Bénéficiaires, objet du rachat, resteraient dans le portefeuille de la Société, celles-ci pourront être réattribuées sur décision de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Rachat des actions rachetables.

13.1 La Société pourra, à tout moment, racheter totalement ou en partie les Actions Rachetables, à condition qu'elles soient entièrement libérées et dans le respect des dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps, conformément aux termes et conditions suivants:

(i) toute décision concernant le rachat des Actions Rachetables sera prise par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion (y compris en ce qui concerne la détermination de la quantité d'Actions Rachetables à racheter et aux délais de ce rachat);

(ii) les Actions Rachetables ne peuvent être rachetées qu'en proportion du nombre d'Actions Rachetables émises détenues par chacun des Actionnaires;

(iii) une notice relative à la décision de l'Actionnaire Commandité de racheter les Actions Rachetables sera transmise à l'Actionnaire concerné par ce rachat au moment où il aura lieu. Cette notice devra indiquer le nombre total d'Actions Rachetables détenues par l'Actionnaire concerné, le nombre d'Actions Rachetables à racheter et le nombre total d'Actions Rachetables objet du rachat;

(iv) les Actions Rachetables seront rachetées à leur prix d'émission correspondant à leur valeur nominale plus le montant de la prime (s'il y en a), ou, à la discrétion de l'Actionnaire Commandité, à un prix différent égal au pourcentage de l'actif net de la Société, résultant du dernier bilan de la Société, si approuvé pas plus de trois mois avant la date de la Notice de Rachat, ou d'un bilan intérimaire de la Société, dont la date de référence n'est pas antérieure à quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de la Notice de Rachat, correspondant au pourcentage des Actions A, des Actions Rachetables et des Parts Bénéficiaires représentées par les Actions Rachetables à racheter.

(v) le prix de rachat pourra être payé en numéraire ou en nature, à la discrétion de la Société;

(vi) il sera considéré que les Actionnaires ont demandé le rachat des Actions Rachetables qu'ils détiennent, ou d'une proportion des mêmes, toutes les fois que les Actions Rachetables seront rachetées conformément au présent Article XIII;

(vii) l'Actionnaire Commandité décidera si les Actions Rachetables rachetées devront être annulées ou non.

Tout rachat d'Actions Rachetables ne pourra être effectué que si les prescriptions juridiques concernant le capital social et la réserve légale seront respectées.

13.2 Au cas où les Actions Rachetables, objet de rachat, seraient annulées, cette annulation devra être enregistrée par acte notarié.

13.3 Au cas où les Actions Rachetables, objet du rachat, resteraient dans le portefeuille de la Société, celles-ci pourront être de nouveau réattribuées sur décision de l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Droits de vote.

14.1 Chaque Action donne droit à une voix. Les Actionnaires auront le droit de se faire représenter à chaque assemblée des Actionnaires par délégation écrite, donnée par courrier, télécopie ou en utilisant d'autres moyens de communication similaires.

14.2 Toutes les Actions voteront comme si elles appartenait à une seule catégorie, sauf autres dispositions prévues par la loi.

14.3 Les Parts Bénéficiaires ne donnent pas de droit de vote.

Art. 15. Assemblée des Actionnaires.

15.1 Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.

15.2 L'assemblée des Actionnaires aura le pouvoir d'ordonner ou de ratifier les actes concernant la gestion de la Société.

Art. 16. Dates et lieux des assemblées.

16.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Luxembourg selon ce qui sera indiqué au fil du temps par l'Actionnaire Commandité dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année civile à 12h00. Au cas où ce jour ne serait pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle de la Société sera tenue le Jour Ouvrable suivant.

16.2 D'autres assemblées des Actionnaires pourront être convoquées par l'Actionnaire Commandité, toutes les fois qu'il l'estimera nécessaire, dans le lieu et à la date qu'il aura indiquée au fil du temps dans les avis de convocation respectifs.

16.3 L'Actionnaire Commandité sera tenu à convoquer une assemblée générale extraordinaire au cas où les Actionnaires qui détiendraient plus de dix pour cent (10%) du capital social de la Société en feraient la demande écrite.

Art. 17. Avis de convocation. Sans préjudice des dispositions des Articles XVI et XIX, les assemblées des Actionnaires seront tenues sur convocation de l'Actionnaire Commandité transmise huit (8) jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée à chacun des Actionnaires à l'adresse indiquée dans le Registre des Actionnaires.

Les avis de convocation devront indiquer le lieu, la date, l'heure de l'assemblée et l'ordre du jour relatif.

Art. 18. Déroulement des assemblées.

18.1 Toutes les assemblées générales des Actionnaires de la Société seront présidées par un représentant légal de l'Actionnaire Commandité.

18.2 Sauf s'il en est décidé autrement par l'Actionnaire Commandité, le Registre des Actionnaires sera la seule preuve s'agissant de déterminer les Actionnaires ayant le droit de participer et de voter, personnellement ou par délégation, aux assemblées des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité a le droit d'établir des conditions additionnelles pour la participation aux assemblées des Actionnaires.

Art. 19. Quorum et majorité.

19.1 A moins que la loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement, les détenteurs représentant plus de la moitié des Actions, présents personnellement ou par délégation, constitueront le quorum à toutes les assemblées des Actionnaires. Au cas où ce quorum ne serait pas présent ou représenté à une assemblée, les Actionnaires, présents ou représentés, auront le pouvoir d'ajourner, au fil du temps, l'assemblée par simple communication lors de cette assemblée et sans besoin d'une nouvelle convocation tant que le quorum ne sera pas obtenu personnellement ou par délégation. Au cours de l'assemblée, pendant laquelle le quorum sera obtenu, il sera possible de développer tout sujet qui aurait pu l'être pendant l'assemblée convoquée à l'origine. Au cas où l'ajournement se prolongerait pour une période dépassant trente (30) jours, tout Actionnaire ayant le droit de vote recevra la notification écrite de l'ajournement de l'assemblée.

19.2 A moins que la loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement, toute question présentée à l'assemblée des Actionnaires sera décidée par vote favorable des Actionnaires représentant plus de la moitié des Actions représentées pendant l'assemblée et ayant droit de vote. Aucune résolution ne pourra être considérée adoptée sans le vote favorable de l'Actionnaire Commandité.

Art. 20. Gestion de la société.

20.1 L'Actionnaire Commandité, EQUINOX MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège est 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 77581 du Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg, sera responsable de la gestion des activités de la Société et, dans ce but, aura tous les pouvoirs et pourra mettre en œuvre toutes les activités qui ne sont pas, par la loi ou par les présents Statuts, explicitement réservés aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

L'Actionnaire Commandité sera le seul responsable de la gestion des activités de la Société et dédiera à cette activité tout le temps et l'attention qui seront raisonnablement nécessaires dans ce but.

L'Actionnaire Commandité ne pourra être révoqué de ses fonctions de Gérant de la Société que pour négligence grave ou mauvaise conduite, par décision des Actionnaires Commanditaires prise par un vote favorable d'au moins cinquante et un (51%) du capital social de la Société, et ce par dérogation aux dispositions de l'article 19.2 précité, pour lequel, dans ce cas de figure, le vote favorable de l'Actionnaire Commandité n'est pas requis.

Pour le cas où l'Actionnaire Commandité est révoqué de ses fonctions de Gérant de la Société conformément aux dispositions du présent article 20.1, la modification des statuts nécessaire à la désignation d'un nouveau gérant sera décidée par une décision des Actionnaires Commanditaires approuvée par un vote favorable de ces Actionnaires Commanditaires représentant cinquante et un (51%) au moins du capital social de la Société, sans avoir besoin du vote favorable de l'Actionnaire Commandité.

20.2 L'Actionnaire Commandité pourra déléguer une partie de ses attributions à des mandataires spéciaux, exception faite des attributions visées aux Points (ii), (iii), (v), (vi), (vii), (xv) et (xvi) ci-après de l'Article 20.3 ci-dessous.

20.3 Sans préjudice des généralités de ce qui a été dit ci-dessus et sans aucune limitation, l'Actionnaire Commandité est investi des plus grands pouvoirs pour agir pour le compte de la Société pour:

(i) identifier, évaluer et traiter les opportunités d'investissement éventuelles, en effectuant toute activité nécessaire ou utile à ce propos;

(ii) réaliser tout Investissement;

(iii) contrôler les Investissements et prendre toute décision concernant leur gestion;

(iv) effectuer les Désinvestissements et dans le contexte des mêmes, où nécessaire, donner à un tiers les déclarations et les garanties et assumer les obligations d'indemnisation;

(v) accorder des hypothèques, des nantissements ou des droits de garantie sur toute ou une partie de ses actifs ou de son portefeuille d'investissement;

(vi) en relation avec ce qui a été indiqué ci-dessus, signer et souscrire tous les documents, les actes, les contrats ou les accords concernant les Investissements ou les Désinvestissements, y compris, entre autres, les lettres d'intention, les contrats de vente-acquisition d'actions ou d'autres participations, les accords de vente-acquisition d'actifs, les accords de fusion, les pactes d'Actionnaires, les pactes de préemption, en négociant et en définissant, si besoin est, tous les termes et les conditions des mêmes;

(vii) dans l'attente d'effectuer un Investissement ou un Désinvestissement, verser les sommes venant de versements dans des comptes de dépôts ou investir ces sommes dans un type d'investissement quelconque que l'Actionnaire Commandité pourrait estimer approprié;

(viii) négocier, signer tous documents, contrats ou accords concernant l'organisation et la gestion de la Société;

(ix) préparer et fournir des informations concernant la Société, y compris les copies des communications, les brochures, les rapports financiers et d'autres documents de nature publicitaire ou promotionnelle;

(x) traiter avec les autorités gouvernementales, les administrations nationales, locales ou avec les offices publics en ce qui concerne l'activité de la Société;

(xi) gérer les rapports avec les investisseurs éventuels, encourager le développement de l'activité de la Société;

(xii) mettre en œuvre les activités et prendre des décisions concernant les sociétés dans lesquelles la Société a effectué des Investissements, y compris la nomination d'administrateurs ou de membres d'autres organes sociaux ou d'employés de ces sociétés conformément aux dispositions applicables de la loi;

(xiii) payer tout coût ou frais concernant l'activité de la Société, y compris ceux visés aux présents Statuts;

(xiv) agir ou défendre au contentieux;

(xv) accorder des financements aux sociétés dans lesquelles la Société a réalisé des Investissements, ou, dans le contexte ou pour les objectifs d'un Investissement, en faveur de tiers, en établissant les termes et les conditions;

(xvi) mettre en œuvre les activités ou les actes utiles ou nécessaires pour le déroulement des activités de la Société, y compris tout ce qui est nécessaire, selon l'opinion raisonnable de l'Actionnaire Commandité, pour assurer le respect des présents Statuts, ainsi que de tout Pacte d'Actionnaires. Notamment, sans limitations quant à la généralité de ce qui est indiqué:

(1) établir des filiales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger;

(2) émettre des Demandes de Versement (comme définies ci-après) et, dans les limites du capital autorisé, exécuter toute augmentation du capital social souscrit de la Société, totalement ou en partie, au fil du temps, émettre les actions y relatives en acceptant la souscription des mêmes, déterminer les conditions de la souscription à ces augmentations de capital, en excluant et en limitant tout droit de préemption revenant aux actionnaires de la Société;

(3) émettre des Parts Bénéficiaires, en acceptant la souscription et en établissant les conditions de souscription relatives;

(4) racheter des Parts Bénéficiaires, en prenant toutes les décisions y relatives conformément à ce qui est prévu à l'Article 12.1 ci-dessus;

(5) racheter des Actions Rachetables, en prenant toutes les décisions y relatives conformément à ce qui est prévu à l'Article 13.1 ci-dessus;

(6) convoquer et présider l'assemblée des Actionnaires de la Société, en adressant toutes les communications ou les avis concernant les assemblées générales, les procurations et les autres documents relatifs aux personnes fondées à les recevoir et en établissant les conditions qui doivent être remplies pour la participation des Actionnaires à ces assemblées;

(7) garder à jour les Registres, les autres documents et les archives de la Société;

(8) garder et enregistrer toutes communications, procurations ou tous autres documents, certificats ou instruments concernant l'enregistrement de tout Transfert d'Actions ou de Parts Bénéficiaires de la Société;

(9) effectuer des distributions en numéraire et in specie et/ou des versements de sommes à titre d'intérêts aux Actionnaires ou aux Porteurs de Parts Bénéficiaires conformément à l'Article XXVI et comme décidé par l'assemblée des Actionnaires;

(10) établir les rapports et les documents comptables de la Société conformément à la loi;

(11) fournir et trouver les locaux et les appareillages nécessaires pour le déroulement de l'activité de la Société;

(12) engager des employés, désigner des banques d'investissement, nommer des conseils indépendants, des avocats, des experts-comptables, des dépositaires, des fiduciaires, des entrepreneurs, des agents, des conseils financiers, ainsi que des délégués, des mandataires spéciaux ou d'autres représentants, selon ce qui est nécessaire ou utile par rapport aux activités de la Société;

(13) emprunter de l'argent pour les besoins de la Société;

(14) ouvrir, garder et fermer des comptes avec les banques, les agents de change, les dépositaires ou les fiduciaires, donner des instructions ou des indications (y compris émettre des chèques ou donner des titres d'ordre) à ce propos;

(15) effectuer, en ce qui concerne les Actionnaires Commanditaires ou les Porteurs de Parts Bénéficiaires, tous les contrôles et les procédures prévus par les dispositions, les normes et les règlements applicables en matière de lutte contre le blanchiment.

20.4 Les Actionnaires Commanditaires et les Porteurs de Parts Bénéficiaires ne participeront d'aucune façon à la gestion des activités de la Société et n'auront aucun droit ou autorité pour agir au nom et pour le compte de la Société, ni d'interférer dans le déroulement ou dans la gestion de la même, exception faite de l'exercice, par les Actionnaires Commanditaires, d'exercer leur droit de vote.

Art. 21. Intérêt de l'actionnaire à responsabilité illimitée dans les transactions de la société - Non-exclusivité.

21.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et l'Actionnaire Commandité, ou un ou plusieurs administrateurs ou cadres dirigeants de l'Actionnaire Commandité, ou entre la Société et une autre société, partenariat, association ou autres organisations dans laquelle l'Actionnaire Commandité, ou un ou plusieurs administrateurs, ou cadres dirigeants de l'Actionnaire Commandité, seraient des administrateurs ou des cadres dirigeants, ou auraient des intérêts financiers, ne devra être considéré nul ou annulable exclusivement pour cette raison, ou exclusivement parce que l'administrateur ou le cadre dirigeant en question aurait été présent ou aurait participé à la réunion pendant laquelle a été autorisé le contrat ou l'opération, ou pour la seule raison que les votes des sujets susmentionnés auraient été pris en considération aux fins des résolutions susmentionnées, à condition que les faits principaux concernant les relations ou les intérêts rattachés au contrat ou à la transaction sur laquelle est effectuée la résolution aient été révélés ou connus par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance.

21.2 L'Actionnaire Commandité soumettra au Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêt découlant des Investissements ou des Désinvestissements possibles ou vice versa. Lors de l'examen du conflit d'intérêt et sur demande du Conseil de Surveillance ou de l'Actionnaire Commandité, le Conseil de Surveillance aura le droit d'entendre l'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commandité aura le droit d'être entendu par le Conseil de Surveillance.

Dans le but du présent Article XXI, l'expression «conflit d'intérêt» indique tout intérêt, direct ou indirect, personnel ou financier, que l'Actionnaire Commandité pourrait avoir par rapport à un contrat ou une transaction.

21.3 Les fonctions et les missions que l'Actionnaire Commandité exerce pour le compte de la Société ne seront pas exclusives. L'Actionnaire Commandité pourra exercer des fonctions et des missions similaires pour toute autre société, association, entreprise ou organisation et pourra entreprendre d'autres activités, y compris, à titre d'exemple, agir comme associé Commandité, gestionnaire ou conseil financier dans des capitaux risques ou des fonds d'investissement ou entreprendre toute autre activité à condition qu'il continue à gérer de manière appropriée l'activité de la Société.

Art. 22. Indemnisation de l'actionnaire à responsabilité illimitée.

22.1 La Société indemnifiera l'Actionnaire Commandité ou tout ancien Actionnaire Commandité qui aurait été impliqué, soit impliqué ou soit menacé d'être impliqué dans un procès, litige ou procédure quelconques, intentés ou menacés, tant civils, que pénaux, administratifs ou d'enquête (incluant des actions intentés par ou pour compte de la Société), consécutivement au fait qu'il soit ou qu'il ait été Actionnaire Commandité de la Société par rapport à toute dépense (y compris les honoraires d'avocat), jugement, amende ou montant payé à titre de transaction, effectivement et raisonnablement soutenus par cet Actionnaire Commandité concernant le procès, le litige ou la procédure susmentionnés à condition que l'Actionnaire Commandité ait agi de manière illégale ou négligente.

Sauf expressément acté différemment, le résultat d'un procès, d'un litige ou d'une procédure portant à un jugement, un arrêt, une composition amiable, une condamnation ou autre, ne comportera pas, en soi-même, la présomption que l'Actionnaire Commandité ait agi de manière négligente ou illégale.

22.2 Les dépenses (y compris les honoraires d'avocat) exposées par l'Actionnaire Commandité par rapport aux procès, litiges ou procédures civils, pénaux, administratifs ou d'enquête, menacés ou intentés, seront payées par la Société en avance par rapport à la conclusion du procès, du litige ou de la procédure dès réception de l'engagement de l'Actionnaire

Commandité de rendre le montant de l'indemnisation, s'il est établi que, selon l'Article XXII de ces Statuts, il n'a pas le droit de recevoir cette indemnisation.

22.3 La Société pourra stipuler au bénéfice d'anciens Actionnaires Commandité, ou actuels, des polices d'assurance en couverture de toute responsabilité que ceux-ci pourraient encourir découlant de leur statut, abstraction faite de la faculté ou de l'obligation de la Société d'indemniser ces Actionnaires Commandité conformément au présent Article XXII.

22.4 Aux fins du présent Article XXII, l'expression «Actionnaire Commandité» devra comprendre, en plus de l'Actionnaire Commandité, ses administrateurs, ses cadres dirigeants ou ses employés aussi, de sorte que toute autre personne qui soit ou qui ait été un administrateur, un cadre dirigeant ou un employé de l'Actionnaire Commandité se trouve dans la même position que ce dernier conformément au présent Article XXII.

Art. 23. Signataires. La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité, en la personne de ses représentants légitimes, ou par la signature de toute autre personne à laquelle ce pouvoir aurait été délégué par l'Actionnaire Commandité.

Art. 24. Conseil de surveillance.

24.1 L'activité de la Société et sa situation économique, y compris, notamment, les livres et les écritures comptables, sont sujets au contrôle d'un Conseil de Surveillance composé de cinq (5) membres.

L'Actionnaire Commandité peut consulter le Conseil de Surveillance pour toute question qu'il estimerait opportune de soumettre à son examen. Le Conseil de Surveillance peut également autoriser tout acte de l'Actionnaire Commandité qui, aux termes des dispositions applicables de la loi, du règlement ou des présents Statuts, dépasse ses pouvoirs.

De plus, le Conseil de Surveillance donnera son avis en ce qui concerne les conflits d'intérêt éventuels en relation avec des Investissements ou des Désinvestissements possibles de la Société qui seraient soumis à son examen par l'Actionnaire Commandité, étant entendu que, dans ce cas, le Conseil de Surveillance se prononcera exclusivement sur le conflit d'intérêt sans exprimer son avis sur l'opportunité de l'opération pour la Société, l'Actionnaire Commandité, de bonne foi, étant le seul auquel revient le pouvoir de gérer la Société et d'évaluer l'opportunité d'effectuer un Investissement ou un Désinvestissement.

24.2 Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires et restent en charge pendant une période de trois (3) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Aucun représentant, administrateur ou cadre dirigeant de l'Actionnaire Commandité ne peut occuper la charge de membre du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés de la manière suivante:

Chaque Actionnaire a le droit de proposer des candidats pour le poste de membre du Conseil de Surveillance. Chaque Actionnaire exercera son vote en listant les candidats pour le Conseil de Surveillance par ordre de préférence. Les voix ainsi exprimées par chacun des Actionnaires seront divisées par un et le quotient qui en résultera sera donné au premier candidat de la liste indiquée par l'Actionnaire. Ensuite, les voix exprimées par le même Actionnaire seront divisées par deux et le quotient qui résultera sera donné au deuxième candidat de la liste indiquée par l'Actionnaire. Puis, les voix exprimées par chacun des Actionnaires seront divisées par des chiffres progressivement croissants et le quotient en résultant sera attribué aux candidats suivants et les quotients qui résulteront seront attribués aux candidats suivants indiqués dans la liste par ordre de préférence. Les quotients attribués à chaque candidat, par effet des voix exprimées par les différents Actionnaires, seront donc additionnés (au cas où un candidat figurerait dans la liste de plusieurs Actionnaires). Enfin, une seule liste des candidats sera dressée, par ordre décroissant, en fonction des quotients donnés à chacun de ceux-ci. Les candidats, ayant les quotients les plus élevés, seront nommés membres du Conseil de Surveillance. Au cas où, dans le but de l'attribution de la dernière place au Conseil de Surveillance, deux candidats auraient le même quotient, le candidat le plus âgé sera nommé.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera établie par la même assemblée générale appelée à décider leur nomination.

Le Conseil de Surveillance élira un président parmi ses membres.

24.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué à la discrétion de son président ou de l'Actionnaire Commandité.

L'avis de convocation devra être adressé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence devra être indiquée dans l'avis de convocation. Un avis de convocation séparé n'est pas nécessaire pour les réunions tenues aux horaires et dans des lieux indiqués dans un calendrier adopté préalablement par résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut prendre part à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique de transmission un autre membre du Conseil de Surveillance comme son représentant.

Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera transcrit dans le livre des réunions du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal sera signé par le Président, ou en son absence, par le Président en exercice (nommé par le Conseil de Surveillance) qui aura présidé la réunion.

24.4 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité de ses membres est présente, personnellement ou représentée. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participerait à la réunion au travers d'un dispositif de communication (téléphone compris), permettant à tous les autres membres du Conseil de Surveillance

présents à cette réunion (soit physiquement, soit par procuration, soit au travers de moyens de communication) d'écouter et d'être écouté par les autres membres, sera considéré présent et, par conséquent, il sera tenu compte de cette présence pour le calcul du quorum et ce membre aura le droit d'exprimer son vote sur les sujets examinés lors de cette réunion.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont valablement prises si elles recueillent le vote favorable de la majorité des membres présents, personnellement ou représentés.

24.5 Dans l'exécution de ses missions, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par des auditeurs externes désignés par le Conseil de Surveillance avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 25. Exercice social - Ecritures comptables.

25.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le trente et un décembre.

25.2 L'Actionnaire Commandité établira, ou chargera une société ou une personne dûment qualifiée d'établir, les documents comptables de la Société, comprenant le bilan et le compte de résultat, à la fin de chaque exercice social, conformément aux principes comptables généralement acceptés et aux dispositions applicables de la loi luxembourgeoise. Le bilan sera établi en euros et sera certifié par le Conseil de Surveillance. Un exemplaire du bilan certifié et de la certification relative des commissaires aux comptes sera donné à chaque Actionnaire quinze (15) jours au moins avant l'assemblée générale de la Société.

25.3 L'Actionnaire Commandité établira et enverra à chaque Actionnaire:

(i) une description des opérations réalisées par la Société lors de l'exécution de chaque Investissement et Désinvestissement; et

(ii) les rapports semestriels contenant les informations synthétiques sur les actifs de la Société, ainsi que le portefeuille des investissements de la Société. Ces rapports indiqueront en détail, entre autres, les Investissements, les Investissements additionnels éventuels leur étant rattachés et les Désinvestissements effectués pendant la période relative.

Art. 26. Réserves légales - Dividendes - Distributions.

26.1 Cinq pour cent (5%) de tout montant de la Société disponible pour la distribution de dividendes sera provisionné et affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être effectuée lorsque la réserve légale sera égale à un dixième (1/10) du capital social souscrit (montant de la prime d'émission non compris).

26.2 Les sommes provisionnées comme réserve légale étant déduites, ainsi que celles que l'assemblée générale des Actionnaires déciderait d'affecter comme réserves exceptionnelles, l'assemblée générale des Actionnaires pourra décider de distribuer tous les fonds de la Société disponibles pour la distribution des dividendes aux Actionnaires et aux Porteurs de Parts Bénéficiaires proportionnellement au nombre respectif d'Actions/Parts Bénéficiaires émises détenues par chacun des Actionnaires/Porteurs de Parts Bénéficiaires ou, au cas où les Actionnaires et les Porteurs de Parts Bénéficiaires auraient stipulé un Pacte d'Actionnaires, conformément aux dispositions de ce Pacte d'Actionnaires.

26.3 Les dividendes peuvent être distribués en euros ou dans une autre devise quelconque. Le lieu et le moment de la distribution seront déterminés par l'assemblée générale des Actionnaires.

26.4 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision de l'Actionnaire Commandité, conformément aux dispositions applicables de la loi.

26.5 Aux fins du présent Article XXVI, toutes les références aux paiements ou aux distributions aux Actionnaires et aux Porteurs de Parts Bénéficiaires se rapporteront aux montants bruts des paiements et des distributions en faveur de ces personnes, y compris tout montant retenu par la Société par rapport à ces paiements.

Art. 27. Dissolution et liquidation.

27.1 La Société peut être dissoute volontairement par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

27.2 Sauf disposition impérative des lois applicables, en cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires décidant la liquidation. Cette assemblée déterminera, également, les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

27.3 Sous réserve de ce qui est prévu ci-après et des dispositions applicables de la loi, l'Actionnaire Commandité peut, à tout moment, dans les six (6) derniers mois précédant la dissolution de la Société, décider que la Société doit effectuer une distribution d'actifs in specie et, si approprié, déterminer la valeur à attribuer à ces actifs. Les dispositions énumérées ci-dessous ont vocation à s'appliquer aux distributions in specie susmentionnées:

(i) l'Actionnaire Commandité donnera avis aux Actionnaires, par écrit, dix Jours Ouvrables au moins avant la date de distribution prévue, en spécifiant la date de distribution proposée, les actifs qui seront distribués (dans le respect des accords de confidentialité éventuels) et la Valeur à attribuer à ces actifs (ou une indication de la base sur laquelle cette Valeur sera calculée à la date de distribution proposée);

(ii) la distribution in specie de titres de toute catégorie sera effectuée de la même manière qu'une distribution en numéraire, de sorte que chacun des Actionnaires recevra une quantité de titres proportionnelle par rapport à la totalité des titres de la même catégorie qui peuvent être distribués. Au cas où cette méthode de distribution serait pour une raison quelconque inapplicable, chacun des Actionnaires recevra une quantité de titres le plus proche possible de la part à laquelle il a droit. Dans ce cas, la distribution aura lieu proportionnellement par rapport au total des montants qui

peuvent être distribués conjointement, en ce qui concerne les Actionnaires qui ne recevraient pas la part entière à laquelle ils ont droit aux termes de l'Article XXVII, à une soulte en numéraire.

27.4 Le résultat net de la liquidation (qu'il consiste en numéraire ou en tout autre actif) sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions émises détenues par chacun de ceux-ci, ou, au cas où les Actionnaires auraient stipulé un Pacte d'Actionnaires, conformément aux dispositions relatives.

Art. 28. Modification des statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés, au fil du temps, par l'assemblée générale des Actionnaires selon le quorum et les majorités prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans le texte en vigueur au moment de la décision et sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Art. 29. Communications.

29.1 Au cas où la loi ou les présents Statuts prévoiraient la forme écrite pour les communications aux Actionnaires ou aux Porteurs de Parts Bénéficiaires, ces communications pourront être transmises par courrier, adressées à l'Actionnaire ou au Porteur de Parts Bénéficiaires en question, à son adresse, comme indiqué dans les Registres. Les communications par écrit peuvent être de plus données personnellement ou par télégramme, télex, télécopie ou câble.

La date et l'heure de la remise d'une communication coïncideront avec la remise au destinataire ou à celui qui le représente (en cas de courrier donné personnellement), ou avec le moment de l'envoi par télégramme, télex, télécopie ou câble.

29.2 Au cas où la loi, ou les présents Statuts, prévoiraient des notifications aux Actionnaires, aux Porteurs de Parts Bénéficiaires ou aux membres du Conseil de Surveillance, une renonciation signée par la personne ou par les personnes auxquelles est adressée la notification sera estimée équivalente à la notification même. La présence de l'Actionnaire, du Porteur de Parts Bénéficiaires ou du membre du Conseil de Surveillance, personnellement ou par délégation, à une assemblée constituera la renonciation par le même à la notification, par rapport à l'assemblée susmentionnée, exception faite au cas où l'Actionnaire ou le Porteur de Parts Bénéficiaires ou le membre du Conseil de Surveillance prendrait part à l'assemblée dans le seul but de s'opposer, au début de l'assemblée, au développement de toute affaire, en excipant de l'illégalité de la convocation de l'assemblée.

Art. 30. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts est régi par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les parties présentes déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED, prénommée, 76 actions A et 343 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 600.251,02
2. COPRIMA LUXEMBOURG S.A., prénommée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54
3. HANGHER FINANCE S.A., prénommée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54
4. FINTRENTUNO S.A., prénommée, 38 actions A et 171 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 299.409,22
5. DIAFIN INTERNATIONAL S.A., prénommée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54
6. EARCHEMIDE SpA, prénommée, 38 actions A Shares et 171 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 299.409,22
7. CATTOLICA PARTECIPAZIONI SpA., précitée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54
8. ZUNINO INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., précitée, 95 actions A et 428 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 749.239,34
9. REALMAGRI Srl, précitée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54
10. DOMPE FARMACEUTICI S.p.A, précitée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54
11. DORINT HOLDING S.A., précitée, 19 actions A et 86 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 150.420,90
12. MARCEGAGLIA SpA., précitée, 19 actions A et 86 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 150.420,90
13. IBFIN FINANCE S.A., précitée, 19 actions A et 86 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 150.420,90
14. SANIFINANCE S.A., précitée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54

15. TREFINANCE S.A., précitée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54

16. HSBC PRIVATE BANK (SUISSE) S.A., précitée, 16 actions A et 68 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 120.336,72

17. PKB PRIVATBANK AG, précitée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54

18. PRIVATE EQUITY INTL S.A., précitée, 236 actions A et 1051 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 1.843.730,46

19. EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., précitée, 12 actions A et 51 actions rachetables, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 90.252,54, ainsi que toutes les actions B.

Toutes les actions ont été payées dans leur intégralité à 100% par paiement au comptant, ensemble avec une prime d'émission de EUR 1.432,58 pour les actions de classe A et les actions rachetables. Le montant total de EUR 5.300.840,08 se trouve à la libre disposition de la société ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire.

Déclaration

Le soussigné notaire déclare que les conditions requises au titre de l'article 26 amendé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Coût

Le montant cumulé des coûts, dépenses, rémunérations et frais, sous toutes formes, entraînés par la création ou l'organisation de la création de la société est approximativement de EUR 60.000,00.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-dessus désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoquées ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après vérification de la régularité de sa constitution, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des votes:

I. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à cinq.

II. Ont été désignés membres du Conseil de Surveillance:

Président:

Giorgio Faverio, né à Chiavenna, le 27 décembre 1931, demeurant à via Marco de Marchi, 5 I-21121 Milano

Membres:

- Bruno Sollazzo, né à Trieste le 17 janvier 1961, Directeur adjoint ASSICURAZIONI GENERALI SPA - Trieste

- Fausto Lui, né à Mantova le 21 août 1963, Expert-Comptable et réviseur d'entreprises, STUDIO ASSOCIATO LUI & PIRONDINI - Mantova

- Marco Cerrina Feroni, né à Rome le 24 mars 1955, Dirigeant de Banque, BANQUE INTESA SanPaolo - Milano

- Gino Luciani, né à Tresana le 21 juillet 1939, Indépendant, demeurant à Milan.

III. Le Conseil de surveillance est autorisé à nommer en tant qu'auditeur externe:

ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach,

IV. Le mandat expirera à la fin de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2010.

V. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Le document ayant été lu à l'attention des personnes présentes, ces personnes étant connues du notaire par leur patronyme, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes signent le présent acte conjointement avec le notaire.

Le soussigné notaire, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare ci-après que, sur requête des personnes présentes, le présent acte est rédigé en anglais, accompagné d'une traduction en français. A la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, c'est la version anglaise qui fera foi.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Franzina, T. Nowankiewicz, F. Moglia, S. Bertasi, G. Mancuso, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, LAC/2007/11960. — Reçu 53.008,40 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007089913/208/1546.

(070100756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Poinsetia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 35.680.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 juillet 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Dominique Moolaert, Administrateur, juriste, C5 Stanley Knoll, 42 Stanley Village Road Hong-Kong, République Populaire de Chine;

Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2008.

L'assemblée générale du 11 juillet 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2008.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour POINSETIA S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2007088113/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Askana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 121.577.

—
In the year two thousand six, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr David F. Sharkey, company director, residing in Waverly, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18 in Ireland, here represented by Mr Johan Dejans, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto attached,

acting as sole shareholder of the Company ASKANA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of November 14, 2006.

The Company's share capital is presently set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) by the creation of 100 (one hundred) new shares.

The new shares are all subscribed by the sole shareholder and are fully paid up by a payment in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The sole shareholder resolves to exchange 200 (two hundred) existing shares by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of share capital.

Consequently, Article 6 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

« **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Monsieur David F. Sharkey, company director, demeurant à Waverly, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande, ici représenté par Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

agissant en sa qualité de seul associé de la Société ASKANA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 novembre 2006.

Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) par la création de 100 (cent) parts sociales nouvelles.

Les parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par l'associé unique et sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'associé unique décide d'échanger les 200 (deux cents) parts sociales existantes contre 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour refléter l'augmentation de capital.

En conséquence l'article 6 des statuts est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Dejans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 37, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022579/242/82.

(070015642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.